

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 518^e séance (séance intensive) tenue le 19 avril 2010,
à 9 heures 30, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert, la vice-rectrice—Relations internationales : Mme Mireille Mathieu, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Paul Arminjon, M. Karim Benyekhlef; Mme Renée Béland, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, M. Jérôme Del Castillo, M. Gérald Domon, M. Daniel Dubreuil, Mme Fabie Duhamel, Mme Claire Durand, M. Philippe Gauthier, M. Marc Girard, M. Jacques Gresset, Mme France Houle, Mme Marianne Kempeneers, Mme Marie Lacroix, M. François Lespérance, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, Mme Fahima Nekka, Mme Joane Parent, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel, Mme France Varin, M. Luc Valiquette, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Frédérique Gardye, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, Mme Yolande Parent, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Laurent Karim Béland, Mme Delphine Bouilly, M. Nicolas Descroix, Mme Yvonne Ellis, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier, M. Robert Martin, Mme Imen Naili; une représentante du personnel : Mme Margaret Lapointe, les membres désignés par le Conseil : M. Sylvain Dubé, M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; une représentante des cadres et professionnels : Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, M. Pierre Chenard, M. Éric Filteau, M. Jean-Louis Richer.

Absents : Le recteur : M. Luc Vinet; un doyen : M. Jean L. Rouleau; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Jean-Marc Charron, M. Germain Lacasse, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. Serge Montplaisir; un représentant du personnel enseignant : Mme Françoise Filion; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; les représentants du personnel : M. Stephan Meloche, M. Mario Roy; des représentants des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard, M. Jean-Philippe Fortin; les observateurs : Mme José Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Robert Couvrette, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, M. Raymond Lalande, M. Louis Martel, Mme Ghilaine Roquet.

Excusés : un doyen : M. Jacques Boucher; les représentants du corps professoral : M. Manuel Crespo, M. François De Médicis, Mme Monique Desroches, M. Antonio Nanci, Mme Louise Poirier, M. Jean-Marie Van Der Maren.

PRÉSIDENT : En l'absence du recteur, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques,
M. Jacques Frémont, préside la séance

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Laroche

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

Le président des délibérations indique qu'en l'absence du recteur, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques préside la séance.

Composition de l'Assemblée universitaire

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques fait part de nominations et d'une démission à l'Assemblée universitaire : Mme Monique Desroches, professeure titulaire, élue par le corps professoral de la Faculté de musique; M. Gérald Domon, professeur titulaire (École d'architecture de paysage), élu par le corps professoral de la Faculté de l'aménagement; Mme France Houle, professeure titulaire, élue par le corps professoral de la Faculté de droit, à la suite de la démission de Mme Diane Labrèche (professeure titulaire). L'Assemblée félicite les personnes nommées en applaudissant.

Le *provost* souhaite également la bienvenue à M. Louis Martel, directeur général de la Direction des ressources humaines (membre observateur).

AVIS DE DÉCÈS

Hommages

André Bachand

Le provost et vice-recteur–Affaires académiques présente un hommage à la mémoire de M. André Bachand, décédé le 5 février dernier.

La communauté universitaire tient à exprimer sa grande tristesse à la suite du décès de M. André Bachand, le premier collecteur de fonds de l'Université. Au cours de ses 35 années de carrière à l'Université de Montréal, André Bachand a occupé les postes d'adjoint au recteur et de directeur des relations extérieures. Sa plus grande réalisation est la mise sur pied du Fonds de développement, rebaptisé depuis Bureau du développement et des relations avec les diplômés, une étape décisive dans l'histoire de la philanthropie à l'Université de Montréal.

Collectionneur de longue date et promoteur de la gravure québécoise, M. Bachand a grandement contribué à l'édification de la collection d'œuvres d'art de l'Université. Il est également à l'origine de plusieurs activités culturelles de l'Université, dont les conférences J.-A. De Sève et le Prix de la Revue Études françaises, et il a joué un rôle décisif dans la création, en 1961, de ce qui allait devenir l'Agence universitaire de la Francophonie–AUF.

André Bachand était officier de l'Ordre national du Québec et de l'Ordre de la Pléiade. Il comptait parmi les membres de la communauté universitaire que l'Université a désigné comme ses pionniers en 2003, à l'occasion du 125^e anniversaire de l'établissement. En 2007, le Bureau du développement et des relations avec les diplômés rendait hommage à son fondateur, pour qui « chaque don était un enchantement ». Un fonds a été créé à son nom.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur André Bachand, décédé le 5 février 2010.

Roger Gosselin

Le provost invite la vice-doyenne de la Faculté de médecine, Mme Christine Colin, à présenter un hommage à la mémoire de M. Roger Gosselin, professeur titulaire (retraité) de la Faculté de médecine, disparu le 12 janvier dernier.

L'Université a le regret d'annoncer le décès de Roger Gosselin, porté disparu depuis le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier dernier. Professeur retraité de la Faculté de médecine, M. Gosselin séjournait en Haïti à titre de consultant pour le Projet d'appui au renforcement des capacités en gestion de la santé d'Haïti–PARC de l'Unité de santé internationale de l'Université de Montréal–USI. Il se trouvait à l'hôtel Montana au moment du séisme.

« Roger Gosselin était activement engagé depuis plusieurs années dans des projets de coopération internationale axés sur l'enseignement supérieur, souligne le directeur de l'Unité de santé internationale, M. Lucien Albert. La santé publique dans les pays en voie de développement était pour lui un objet constant de préoccupation et il avait fait de l'amélioration du système de santé haïtien en particulier une cause personnelle. Son dévouement était une source d'inspiration pour nombre d'universitaires et de gestionnaires de la santé et c'est avec tristesse que nous accueillons aujourd'hui l'annonce de sa disparition. Il s'agit d'une grande perte pour tous ses collaborateurs du projet PARC et pour ses nombreux amis de la communauté universitaire. »

Le recteur de l'Université, M. Luc Vinet, a, de son côté adressé les condoléances de la communauté universitaire aux proches de M. Gosselin : « En ces circonstances dramatiques, je veux vous assurer que toute la communauté de l'Université de Montréal partage votre deuil. Le décès de Roger est survenu dans l'exercice de fonctions académiques vouées au développement humanitaire. Cet engagement l'honorait et s'ajoutait à une carrière universitaire de premier plan. »

Diplômé en théorie des organisations de l'Université McGill, Roger Gosselin a enseigné de 1983 à 1994 à la Faculté de médecine de l'Université, où il a notamment occupé les fonctions de directeur du Département d'administration de la santé. Il a publié une cinquantaine d'articles sur l'administration hospitalière et a agi à titre de consultant auprès de nombreuses organisations québécoises, canadiennes et américaines. Il a également siégé au conseil de plusieurs organismes de recherche et du milieu de la santé, dont le conseil du Fonds de la recherche en santé du Québec et le Conseil régional de la santé et des services sociaux du Canada. Ces dernières années, il mettait son expertise au service du projet PARC de l'Unité de santé internationale, un programme de formation délocalisé en santé publique à Port-au-Prince financé par l'ACDI et offert en collaboration avec l'Université d'État d'Haïti.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Roger Gosselin, professeur titulaire (retraité) de la Faculté de médecine, décédé le 12 janvier 2010.

Jean-Marie Bourgault

Le provost invite la vice-doyenne de la Faculté de médecine, Mme Christine Colin, à présenter un hommage à la mémoire de M. Jean-Marie Bourgault, professeur titulaire (retraité) au Département de biochimie de la Faculté de médecine, décédé le 7 mars dernier.

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès du Dr Jean-Marie Bourgault le 7 mars dernier. Le Dr Bourgault a fait ses études de médecine à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal de 1946 à 1951. Il a reçu son diplôme avec la mention *Summa cum laude* et a été récipiendaire de la médaille Sir William-Hingston. Il a ensuite complété sa formation par des études de biochimie clinique en France, à Paris. Dès son retour en 1955, il fut nommé professeur au Département de biochimie de l'Université de Montréal, et il a fait carrière dans ce département jusqu'à sa retraite, en 1986. Le Dr Bourgault a été un des piliers de ce Département. À partir de 1964, le Département de biochimie a fait l'objet d'une réorganisation, qui a conduit à un développement remarquable. Le Dr Bourgault a été l'un des principaux artisans de cette réorganisation. Il a notamment participé activement à la création de nouveaux cours et s'est engagé dans de nombreux comités assurant le développement du Département dont il a d'ailleurs été directeur de 1982 à 1983. Ses très hautes qualités d'enseignant, sa compétence et son dévouement ont été des éléments majeurs dans l'essor du Département de biochimie. En plus de son travail dans ce Département, le Dr Bourgault siégeait également sur plusieurs comités de la Faculté de Médecine, dont l'important et exigeant comité d'admission aux études de médecine. Il a de plus siégé pendant plusieurs années sur le comité d'attribution des bourses doctorales et postdoctorales du FRSQ. Le Dr Bourgault était un homme modeste et discret, d'une très grande culture, et qui travaillait avec une efficacité remarquable. Il était très aimé de tous ses collègues et très apprécié des étudiants. Nous pouvions toujours compter sur lui en toute circonstance et aucune tâche ne le rebutait, si elle s'avérait utile pour son Département ou pour sa Faculté. Nous voulons témoigner de la profonde reconnaissance que nous avons envers lui tant pour son rôle dans le développement du Département de biochimie que pour son rôle à la Faculté de Médecine de notre Université.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Jean-Marie Bourgault, professeur titulaire (retraité) au Département de biochimie de la Faculté de médecine, décédé le 7 mars 2010.

Roger Lapointe

Le provost invite le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, à présenter un hommage à la mémoire de M. Roger Lapointe, professeur titulaire (retraité) au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 14 novembre dernier.

Notre collègue Roger Lapointe, professeur au Département de psychologie, nous a quittés le 14 novembre dernier, à l'âge de 79 ans. Après un brillant début de carrière il fut terrassé en plein travail à son bureau en 1975, à l'âge de 41 ans par un ACV qui le rendit par la suite incapable de poursuivre sa carrière. Il était alors adjoint au directeur du Département de psychologie. Roger Lapointe est à l'origine de l'établissement, en 1966, du Service d'orientation et des tests d'admission-SOTA qui, après être devenu, en 1969, le Service d'évaluation, d'information et de consultation-SEIC, devint ensuite, en 1972, le Service d'orientation et de consultation psychologique-SOCP. Il fut directeur de ces services de 1966 à 1971. Ceux et celles qui ont eu la chance de le connaître se souviennent de lui comme un homme d'action et comme un professeur à l'esprit rigoureux qui offrait à ses étudiants un soutien et un encadrement exceptionnels.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de monsieur Roger Lapointe, professeur titulaire (retraité) au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 14 novembre 2009.

Robert Boily

Le provost invite le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, à présenter un hommage à la mémoire de M. Robert Boily, professeur (retraité) au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, décédé en février dernier.

Robert Boily est décédé à Montréal à la mi-février 2010 à l'âge de 75 ans. Il a mené une brillante carrière au Département de science politique et fut un grand bâtisseur.

Commençant sa carrière en 1962 à l'Université de Montréal, il ne pouvait échapper à une mission fondamentale, exigeante et accaparante, celle de l'ouverture de programmes de formation. On est à l'époque des pionniers qui construisent, qui façonnent, qui donnent corps aux programmes d'enseignement et, plus largement, à l'institution universitaire. On compte sur l'esprit d'initiative et la polyvalence. Robert Boily n'en est pas à court. Il crée et développe des enseignements diversifiés, par goût et par nécessité.

Robert Boily privilégie un spectre large dans sa compréhension des phénomènes politiques. Il s'est fait l'apôtre de l'analyse comparée et a contribué au développement de l'interdisciplinarité dans l'analyse de la société québécoise. Ce faisant, il a fréquenté, à ses risques et périls, l'économie, l'anthropologie, la sociologie et l'histoire.

Robert Boily est tout autant animateur et pédagogue, celui qui cherche à inspirer, à inciter, à provoquer, pour que chacun puisse exprimer ses capacités et son originalité. Ce qui le motive c'est moins d'asseoir son autorité intellectuelle que de créer une atmosphère, une dynamique dans laquelle les individualités pourront émerger.

L'auteur Robert Boily est fidèle à de grandes thématiques : la composition socio-économique du personnel politique au Québec, le développement des partis politiques au Québec, le financement des partis politiques en perspective comparée, le comportement électoral, la transformation du rôle de l'État québécois et le fédéralisme canadien. Les approches sociologique et politologique se marient bien avec une formation première en droit et un grand attrait pour la perspective historique.

À titre de directeur, il fut le grand architecte du Département de science politique. De 1973 à 1979, le Département, en panne d'étudiants, passe au statut enviable de département dont les programmes sont contingentés. Il préside à un renouvellement colossal du corps professoral. La procédure de recrutement devient attentive, collective et irréprochable. L'accent est mis sur le pluralisme et le développement des spécialisations ; on supporte la jeunesse prometteuse, mais on ne recule pas devant l'idée de « débaucher » des collègues d'autres universités. Ce renouvellement n'a pu se faire dans de bonnes conditions qu'au prix d'une grande attention portée à l'intégration et à la socialisation des uns et des autres pour les amener à participer à une œuvre commune.

Robert Boily à la retraite (en 1997), c'est un homme qui s'occupe, voire occupé. Il s'engage très tôt à l'Institut d'histoire de l'Amérique française et, comme toujours dans son cas, y consacre beaucoup plus de temps qu'il avait prévu : c'est l'engagement d'un homme qui ne sait être économe de son temps.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Robert Boily, professeur (retraité) au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, décédé en février 2010.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques fait part des avis de décès suivants :

Alexandre Sasarman (professeur titulaire (retraité) du Département de microbiologie et immunologie de la Faculté de médecine), décédé le 23 mars dernier;

André Bouchard, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 4 mars dernier;

Roger Lessard, professeur (retraité) de l'École Polytechnique et de l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, décédé le 15 février dernier;

Serge Richard, estimateur à la Direction des immeubles, décédé le 15 février dernier.

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/518^o/781. La 518^o séance étant une séance intensive, une pause est prévue entre midi et 14 heures, et un repas sera servi à la cafétéria *Chez Valère* (Pavillon 3200, Jean-Brillant).

Par ailleurs, il est précisé que lors de sa 420^o séance tenue le 8 mars dernier, le Comité de l'ordre du jour a examiné la demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée universitaire, transmise aux membres de l'Assemblée pour la séance du 15 février dernier (document A-21/516^o/779). Cette réunion n'ayant pas été tenue en raison de l'absence de quorum, le Comité de l'ordre du jour a donc examiné la demande d'inscription dans le cadre de l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 22 mars de l'Assemblée universitaire. Après étude, le Comité a convenu de ne pas inscrire le point demandé à l'ordre du jour de l'Assemblée.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès verbal de la 515^o séance tenue le 18 janvier 2010
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU
 - Rapport sur le budget de fonctionnement 2010-2011
8. Comité de l'ordre du jour
 - Absentéisme aux séances de l'Assemblée universitaire
 - Recommandation en vue de la modification de l'article 19.02 des statuts et de l'article 18 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*
9. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée :
 - 9.1 Comité de la recherche
 - 9.2 Comité du statut du corps professoral—CSCP
 - 9.3 Comité de la planification
10. Rapports d'étape des présidents d'autres comités
 - 10.1 Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds
 - 10.2 Comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la *Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle*

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Principes et modalités d'affectation des professeurs et des chercheurs aux études supérieures
12. Proposition relative à la mise sur pied d'un comité de révision des politiques en matière d'évaluation des enseignements
13. Prochaine séance
14. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 515^o séance tenue le 18 janvier 2010, tel que présenté.

M. Jean Portugais demande si l'adoption du procès-verbal de la 515^o séance infère l'adoption des deux documents annexés à ce procès-verbal, ou si ces deux documents doivent être simplement reçus en tant qu'annexes au procès-verbal.

La secrétaire générale indique que les documents joints en annexe au procès-verbal n'ont pas à adoptés comme tels.

AU-518-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-518-3

La secrétaire générale indique n'avoir à faire état d'aucun sujet relatif à des affaires découlant du procès-verbal de la 515^e séance.

AU-518-4 CORRESPONDANCE AU-518-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-518-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-518-5

AU-518-5.1 Rapport du recteur AU-518-5.1

AU-518-5.1.1 Mission du recteur en Inde AU-518-5.1.1

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que le recteur a participé à la mission économique du premier ministre Jean Charest en Inde, du 31 janvier au 6 février. L'Inde traverse une période de développement intensif au plan de l'éducation supérieure et présente un intérêt certain pour l'Université. Plusieurs rencontres ont révélé la possibilité de partenariats fructueux avec des institutions indiennes. L'Université travaille déjà à l'établissement de plusieurs ententes de collaboration avec des institutions indiennes, notamment le Tata Institute for Fundamental Research–TIFR, l'école de service social du Tata Institute of Social Sciences–IISc – Bangalore et l'Université de Mumbai, qui a aussi été invitée à faire partie du Forum International des Universités Publiques–FIUP.

AU-518-5.1.2 Séisme en Haïti AU-518-5.1.2

Le *provost* signale que l'Université de Montréal a accepté d'héberger les Assises internationales que l'AUF organisera les 25 et 26 mai prochains afin de mettre au point un plan d'action pour la reconstruction de l'enseignement supérieur haïtien. Elles concerneront l'ensemble du réseau des 728 universités francophones membres de l'AUF, à travers ses conférences régionales de recteurs, au premier rang desquelles se trouve la Conférence des Recteurs et Présidents d'Université des Caraïbes, ainsi que les autres acteurs du système universitaire haïtien.

AU-518-5.1.3 Subvention conditionnelle AU-518-5.1.3

Le *provost* informe l'Assemblée que les discussions au sujet de la subvention conditionnelle se sont conclues à la satisfaction du gouvernement. Le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport ne retient donc plus la subvention conditionnelle de l'Université.

AU-518-5.1.4 Nomination du doyen de la Faculté de musique AU-518-5.1.4

Le *provost* signale que le Conseil de l'Université a procédé à la nomination du professeur Sylvain Caron au poste de doyen de la Faculté de musique. Il entrera en fonction le 1^{er} juin prochain. À titre de vice-doyen à l'enseignement, à la recherche et aux études de la Faculté de musique, M. Caron a, notamment, contribué au développement de nouveaux programmes conjuguant la recherche dans le domaine musical et d'autres secteurs des arts et des sciences humaines. Le *provost* mentionne que le recteur tient à féliciter M. Caron pour sa nomination, et à remercier très chaleureusement le doyen sortant, M. Jacques Boucher, de son immense contribution de cœur, d'esprit et d'énergie à la Faculté de musique et à l'Université en général.

AU-518-5.1.5 Nomination de la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation AU-518-5.1.5

Le *provost* mentionne que le Conseil de l'Université a nommé la professeure Louise Poirier au poste de doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation. Mme Poirier entrera en fonction le 1^{er} juin 2010 pour un mandat d'une durée de quatre ans. Titulaire d'un doctorat en éducation de l'Université du Québec à Montréal, Mme Poirier est professeure titulaire au Département de didactique, dont elle assure la direction depuis 2004. Le *provost* indique que le recteur a souligné les grandes qualités personnelles de Mme Poirier ainsi que ses réalisations en tant que professeure et directrice de département, qui font d'elle une femme admirée de ses pairs, qui saura représenter une force de ralliement et de développement pour la Faculté. Le recteur a tenu également à saluer l'admirable travail accompli par le doyen sortant, M. Michel D. Laurier.

AU-518-5.1.6 Renouvellement du doyen de la Faculté de l'aménagement AU-518-5.1.6

Le *provost* mentionne que le Conseil de l'Université a renouvelé le mandat du doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Giovanni De Paoli, pour une durée de quatre ans. M. De Paoli a acquis une solide expérience au cours du dernier décanat, et le rôle qu'il a joué à la Faculté et au sein de la communauté des doyens représente, de l'avis des membres du Conseil, un grand atout pour son second décanat.

AU-518-5.1.7 Nomination du prochain recteur AU-518-5.1.7

Le *provost* signale que lors de sa séance tenue le 22 février dernier, le Conseil de l'Université a désigné M. Guy Breton comme recteur à compter du 1^{er} juin prochain. Le *provost* souhaite bonne chance à M. Breton dans l'exercice de cette nouvelle fonction, et le félicite de sa nomination. L'Assemblée félicite à son tour M. Breton, en applaudissant.

AU-518-5.1.8 Budget fédéral AU-518-5.1.8

Le *provost* indique qu'au lendemain de la présentation du budget du Gouvernement fédéral déposé le 4 mars dernier, les recteurs des 13 universités canadiennes à haute intensité de recherche ont fait paraître une lettre ouverte dans les quotidiens canadiens pour souligner le fait que le budget promet de nouveaux fonds voués à la recherche fondamentale et aux études supérieures. Il a été jugé qu'en raison du climat actuel d'austérité, il apparaissait essentiel de reconnaître que le présent budget accorde aux universités un important soutien, par lequel elles pourront renforcer leur mission principale, et lequel confère aux institutions de précieux outils leur permettant de progresser sur plusieurs fronts stratégiques. Le budget inclut notamment :

- une augmentation d'un montant de 32 M \$ du budget annuel des organismes subventionnaires à compter de 2010-2011. Ces nouveaux fonds sont répartis en proportion des budgets de base consacrés à la recherche des trois organismes, soit :
 - 16 M \$ aux Instituts de recherche en santé du Canada—IRSC;
 - 13 M \$ au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie—CRSNG;
 - 3 M \$ au Conseil de recherches en sciences humaines—CRSH;
- le versement d'un montant de 8 M \$ de plus par année au Programme des coûts indirects de la recherche;
- l'attribution d'un montant de 45 M \$ sur 5 ans pour la création d'un nouveau programme de bourses de recherche postdoctorale concurrentiel sur le plan international afin d'attirer et de retenir les meilleurs talents au Canada.

AU-518-5.1.9 Budget provincial AU-518-5.1.9

Le *provost* signale qu'en réaction au budget du Gouvernement provincial déposé le 30 mars dernier, la CREPUQ a fait paraître un communiqué qui souligne le fait que le gouvernement ait reconnu l'éducation et l'innovation comme deux des trois conditions d'une prospérité durable et ait reconnu le rôle crucial que jouent les universités à l'égard du développement économique, social et culturel du Québec. De plus, les

chefs d'établissement universitaire se réjouissent que le gouvernement ait identifié le financement des universités comme un des cinq enjeux pressants pour la société québécoise.

Le budget annonce, notamment, une hausse des droits de scolarité à compter de l'automne 2012. Le ministre des Finances a annoncé que « la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport mènera, à l'automne prochain, une rencontre des partenaires de l'éducation qui portera sur la performance et l'efficacité du réseau d'enseignement universitaire en matière d'enseignement, de recherche et de gestion, sur les ressources à consacrer à l'enseignement universitaire –à savoir leur niveau, leurs sources et leurs modalités de financement. La qualité de l'enseignement et de la recherche ainsi que l'accès aux études universitaires seront au centre des discussions. Les universités devront s'engager à mettre en place des plans d'amélioration de la qualité des services rendus aux étudiants et de résorption des déficits accumulés. »

La CREPUQ a applaudi la décision du gouvernement d'actualiser et de prolonger la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation–SQRI. L'augmentation d'un montant de 315 M \$ sur trois ans, portant les sommes disponibles pour la recherche et l'innovation à un montant de 1,1 milliard de dollars, permettra de soutenir la recherche universitaire et l'innovation ainsi que le rayonnement de nos entreprises et de nos universités à l'échelle internationale.

La CREPUQ a émis des réserves quant à l'annonce du regroupement au sein d'un même organisme du Fonds de la recherche en santé du Québec, du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, notamment quant à l'indépendance du conseil d'administration et aux critères d'attribution des fonds.

AU-518-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-518-5.2

M. Laurence McFalls donne lecture, comme suit, d'une lettre signée par lui ainsi que par deux autres professeurs de la Faculté des arts et des sciences –M. Gilles Bibeau, professeur titulaire au Département d'anthropologie et M. Daniel Weinstock, professeur titulaire au Département de philosophie– et accompagnée de la signature de plus de 200 professeurs et chercheurs de l'Université, adressée à la chancelière de l'Université le 9 avril dernier, relativement au processus qui a donné lieu à la nomination de M. Guy Breton au titre de prochain recteur.

Madame la chancelière,

Étonnés de la nomination récente de Monsieur Guy Breton au poste de recteur de l'Université de Montréal, nous les soussignés, professeurs, chercheurs et membres de notre communauté universitaire, exigeons une explication de cette nomination ainsi qu'une révision fondamentale des statuts de l'Université.

Nous ne remettons pas en question les compétences administratives ou les qualités personnelles du futur recteur, mais condamnons le caractère profondément antidémocratique de la procédure de sa nomination. Selon les articles 25.1 et 25.2 des statuts, le Conseil de l'Université jouit du privilège entier de nommer la personne qu'il voudra au poste de recteur, même si ces mêmes articles prévoient une très longue et sérieuse consultation de la communauté universitaire. Une telle procédure ne peut que provoquer la déception et la colère quand le Conseil fait fi des préférences exprimées par la communauté et nomme un(e) candidat(e) qui n'y trouve que peu d'appuis.

Vous n'êtes pas sans savoir que lors de la dernière nomination du recteur, il y a cinq ans, la nomination d'une personne autre que celle recommandée par le Comité de consultation a suscité l'indignation de la communauté universitaire. Le déficit de légitimité ainsi légué au recteur et à son équipe a miné sa capacité à rallier la communauté et à faire face aux défis de notre institution. Il a plutôt aggravé les sentiments d'aliénation face à la haute administration et de méfiance face à un Conseil qui semble coupé des réalités de la base universitaire.

Pour pallier cette situation regrettable engendrée par la dernière nomination du recteur, l'Assemblée universitaire a créé un Comité *ad hoc* d'évaluation du processus de nomination du recteur. N'ayant pas eu le mandat ni le pouvoir de modifier les statuts, ce comité a toutefois formulé une série de recommandations de mise en oeuvre des statuts actuels afin de faire converger autant que possible les préférences du Conseil et celles de la communauté. Ces recommandations ont par ailleurs été appliquées en toute bonne foi par le plus récent Comité de consultation.

Or, nous constatons, avec désolation, que cette dernière tentative d'application des statuts actuels a donné lieu à un résultat semblable à celui de la fois précédente : la nomination d'un recteur n'ayant pas l'appui de la communauté universitaire. Même si le rapport du Comité de consultation n'a pas encore été rendu public, il est impensable que ce rapport n'ait pas souligné le peu d'appuis dont jouissait Monsieur Breton, comme en témoignaient notamment les résultats du vote indicatif de l'Assemblée universitaire; il est aussi inconcevable que le Conseil ait pu ignorer le manque de crédibilité auprès de la communauté du candidat choisi. Les raisons de cette nomination demeurent obscures, l'opacité de la décision paraissant symptomatique de l'exercice d'un pouvoir arbitraire. Bien que l'université soit une institution dont les origines remontent au Moyen-Âge, l'Université de Montréal ne doit pas pour autant demeurer une institution aux structures politiques rétrogrades et autoritaires.

Ainsi, dans l'intérêt du bon fonctionnement de notre institution et d'un rétablissement d'un climat de confiance mutuelle, nous demandons :

- dans l'immédiat, une explication publique de cette nomination; et
- dans les plus brefs délais possibles, l'enclenchement d'un processus de révision des articles 25.1 et 25.2 des Statuts relatifs à la nomination du recteur ou de la rectrice.

Sans présumer du contenu exact de ces révisions, nous exigeons que toute nouvelle procédure respecte les principes démocratiques minimaux de la transparence publique et de l'octroi d'une voix effective des administrés dans la désignation de leurs administrateurs.

Veuillez agréer, Madame la Chancelière, l'expression de nos sentiments distingués.

La secrétaire générale précise que la chancelière a transmis une lettre adressée aux membres de l'Assemblée universitaire et portant sur le processus de nomination du recteur; cette lettre est également disponible sur l'intrawiki. De plus, la partie dite publique du rapport du Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice a été déposée sur l'intrawiki. Par ailleurs, la secrétaire générale mentionne qu'une rencontre aura lieu prochainement entre la chancelière et les trois principaux signataires de la lettre dont M. McFalls a donné lecture.

AU-518-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-518-6

Avant d'aborder la période de questions, le président des délibérations donne la parole à la secrétaire générale.

La secrétaire générale signale qu'afin d'améliorer les modes de communication de l'information rendue disponible aux membres de l'Assemblée universitaire, le Secrétariat général a mis en place un intrawiki, sur lequel sont disponibles, notamment, les documents relatifs aux séances de l'Assemblée, ainsi que des documents d'intérêts. Les membres ont déjà reçu, par courriel, l'information relative à l'intrawiki de l'Assemblée universitaire et aux modalités pour y accéder. La secrétaire générale invite les membres à prendre connaissance de ce nouvel outil et à lui transmettre leurs commentaires, s'il y a lieu.

L'Assemblée procède à sa période de questions.

M. Denis Monière adresse une question au *provost* et vice-recteur–Affaires académiques, relativement aux travaux de rénovation des salles de cours au Pavillon 3200 Jean-Brillant. M. Monière s'inquiète que le calendrier des travaux impose des prérogatives en regard des activités académiques et des activités d'évaluation. Considérant que les travaux de rénovation débiteront le 26 avril prochain, cette situation occasionne des incertitudes quant à la disponibilité effective des salles, notamment pour les périodes d'examen, et plus particulièrement en raison du prolongement du trimestre. Dans cette situation, M. Monière demande si l'on pourra garantir la disponibilité de salles adéquates pour la tenue des évaluations, ces activités nécessitant de disposer de salles de plus grande capacité.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques signale que les préoccupations présentées sont prises en considération. Il explique qu'il a été assuré que les unités académiques qui ont présenté des demandes pour des salles ont reçu une réponse qui se adéquate en regard des critères qui avaient été précisés dans les demandes. À ce jour, le système de réservation de salles répond adéquatement aux demandes. Le *provost* précise que le cas échéant, il n'est pas exclus de devoir recourir à l'utilisation du stade d'hiver et des salles polyvalentes du CEPsum; mais à ce moment, il n'y a pas eu lieu d'appliquer cette solution. Sur la situation des travaux de rénovation, le *provost* indique qu'en regard des contraintes liées aux

règles gouvernementales, ces travaux doivent être effectués entre les mois d'avril et de juin 2010. Pour le moment, la situation n'a pas occasionné d'inconvénients majeurs. Par ailleurs, l'Université reste vigilante afin d'assurer que le déroulement des travaux n'entraîne pas d'impacts sur la disponibilité de salles adéquates et sur la qualité des conditions d'évaluation.

M. Pierre Trudel signale qu'au cours des derniers mois, l'adresse courriel de membres de la communauté universitaire a été désactivée. M. Trudel s'informe en vertu de quels principes ou de quelles règles une telle décision a été appliquée, et s'informe de l'instance de laquelle a émané cette décision. M. Trudel demande également si l'on a vérifié la conformité de la modalité appliquée en regard du principe de la liberté académique.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques explique qu'à la suite de la tenue de journées de grève ainsi que du déclenchement d'une grève générale illimitée par les chargés de cours membres du SCCUM, l'Université a été saisie d'un avis juridique clair quant au fait qu'elle ne pouvait pas donner accès aux lieux et aux services relatifs à l'exercice de fonctions académiques. L'université n'a pas eu d'autre choix que d'appliquer la modalité évoquée par M. Trudel.

M. Trudel demande que l'avis juridique mentionné soit déposé à l'Assemblée universitaire. Il explique que considérant la littérature existant sur cette question, la mesure appliquée par l'Université se présente comme un précédent. M. Trudel demande donc que l'Assemblée se saisisse de cette question, de manière à examiner les balises qui devraient être mises en place pour présider à l'interruption de ces types de service.

La secrétaire générale indique que le dépôt de l'avis juridique n'est pas recevable, puisqu'il s'agit d'un document stratégique dont l'accès est protégé. Son contenu, à la rigueur, pourrait être vu à titre confidentiel par des juristes.

M. Trudel observe que soit l'avis juridique qui a été produit apparaît défendable et, dans un tel cas, peut être déposé, soit cet avis ne serait pas défendable et, dans ce cas, peut être discuté.

Le président des délibérations indique à l'attention de M. Trudel que son avis sur la question a été reçu par l'Assemblée. Si M. Trudel souhaite présenter une proposition sur cette question, le président des délibérations l'invite à le faire selon la procédure prévue, en transmettant sa demande au Comité de l'ordre du jour.

M. Trudel convient de la modalité suggérée par le président des délibérations. Par ailleurs, il trouverait approprié que sa proposition soit consignée au procès-verbal. M. Trudel présente une proposition quant à l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Assemblée portant sur l'avis juridique relatif au retrait de l'accès aux adresses courriel de membres de la communauté universitaire; la demande d'inscription est appuyée. Cette demande sera transmise au Comité de l'ordre du jour, qui en disposera.

Se reportant au rapport du Comité de l'ordre du jour sur l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, présenté précédemment et faisant état d'une demande d'inscription qu'il avait présentée mais qui a été rejetée par le Comité, M. Jean Portugais présente une proposition quant à l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Assemblée sur la présentation d'un rapport circonstancié par le président du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice –éventuellement accompagné d'autres membres du Comité; la demande d'inscription est appuyée par Mme Sophie Cuvelliez.

Le président des délibérations indique que l'Assemblée a reçu l'intervention de M. Portugais; il invite celui-ci à transmettre au Comité de l'ordre du jour une demande formelle d'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée. M. Portugais convient de la modalité proposée.

Considérant la mise en place d'un intrawiki pour l'Assemblée universitaire, M. Jean Portugais demande si l'on prévoit réduire ou cesser la transmission de documents en format papier. M. Portugais indique que, pour sa part, il prévoit ne plus demander qu'on lui transmette les documents imprimés. Par ailleurs, M. Portugais s'informe de la possibilité de disposer des installations électriques suffisantes dans la salle de réunion, et si une telle installation pourrait être réalisée au cours de l'été 2010.

La secrétaire générale remercie M. Portugais pour son intervention. Elle indique que la mise en place d'un intrawiki permettra de limiter l'utilisation de documents imprimés. La secrétaire générale invite les membres de l'Assemblée qui demandaient de recevoir les documents imprimés à abandonner cette modalité; une note leur sera transmise à cet effet.

Relativement à l'installation de branchements électriques dans la salle de réunion, le vice-recteur exécutif indique que des travaux sont prévus à cet effet, mais que ces travaux pourront être complétés d'ici deux ans. Il explique que divers éléments doivent être pris en compte, dont la possibilité de la présence d'amiante dans l'isolation.

M. Michel Seymour présente une question relativement à l'annonce par le Gouvernement provincial de la possibilité de regrouper en un seul organisme le Fonds de la recherche en santé du Québec—FRSQ, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies—FQRNT et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture—FRSC. Notamment, M. Seymour s'informe des raisons évoquées en faveur d'un tel regroupement—lequel viendrait déstabiliser les structures de recherche—, ainsi que des impacts possibles pour le financement de la recherche au Québec, dont la diminution des enveloppes attribuées à ces organismes et la composition de leur conseil d'administration.

Le vice-recteur—Recherche indique que l'annonce de la possibilité de la fusion des fonds FRSQ, FQRNT et FRSC a représenté une surprise pour plusieurs, incluant la sous-ministre responsable des fonds de recherche et les présidents des trois fonds concernés, qui en ont été informés au moment de la présentation du budget. Il apparaît que la démarche envisagée se pose en regard d'une démarche de réduction du nombre de structures gouvernementales (il existe environ une vingtaine de conseils de divers ordres). À la suite de cette annonce, l'Université est intervenue auprès de la sous-ministre ainsi que des présidents des trois fonds, afin de connaître la situation exacte. L'information actuellement disponible indique que l'opération envisagée sera appliquée mais selon un délai prolongé. Les raisons du regroupement envisagé n'ont pas été précisées, sauf en lien avec une volonté de simplifier l'appareil gouvernemental. Cet aspect peut, par ailleurs, être interprété d'un point de vue administratif, puisque les fonds FQRNT et FRSC ont déjà été fusionnés, et que seul le FRSQ constitue un fonds indépendant. Les éléments d'information disponibles sur le regroupement envisagé indiquent également que les budgets de chacun des trois fonds resteront autonomes et que le regroupement ne donnera pas lieu à des transferts d'un fonds à un autre, les règles d'attribution étant maintenues. Le vice-recteur observe que la possibilité d'une fusion de ces organismes pourrait toutefois présenter l'avantage de faciliter la gestion des projets relevant de domaines qui présentent plusieurs interfaces (par exemple, le domaine de la santé publique); il explique que, par exemple, au niveau fédéral, les projets dans ces domaines se trouvent automatiquement rejetés par les fonds CRSH et CRSNG. Le vice-recteur mentionne que le projet ne présente pas d'information sur la composition des conseils d'administration; il y aura lieu de rester attentif à cet aspect, car l'éventualité d'un fonctionnement selon un seul conseil d'administration mais qui risquerait d'être polarisé par l'un ou l'autre des trois fonds apparaîtrait inadéquate et défavorable. Le vice-recteur présente des précisions sur les échéances envisagées. Ainsi, un projet de loi serait diffusé pour consultation vers le mois de septembre 2010, en vue de l'application de la fusion envisagée au printemps 2011. Par ailleurs, à ce jour, aucune décision n'a été arrêtée. Le vice-recteur estime qu'il conviendra de demeurer excessivement attentif et vigilant en regard de l'évolution de ce projet, notamment en faisant valoir les aspects positifs de préserver l'indépendance des trois fonds concernés, ainsi que les avantages que cela présente pour les domaines comportant plusieurs interfaces.

M. Xavier Fabian mentionne qu'à la suite de l'installation de l'École d'orthophonie et d'audiologie et de l'École de réadaptation de la Faculté de médecine au Pavillon situé sur l'avenue du Parc, plusieurs inconvénients ont été signalés par les étudiants. Ainsi, des difficultés sont liées à l'accès aux services informatiques, à la disponibilité des services de sécurité, et à l'accès aux activités du CEPSUM—notamment les activités se déroulant le midi. Une lettre des associations étudiantes concernées a été transmise à la direction de la Faculté de médecine sur ces questions. M. Fabian s'informe des moyens pouvant être mis en place par l'Université pour améliorer les situations signalées.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques mentionne que l'Université a été informée de deux situations parmi les trois évoquées par M. Fabian. Il prend note de la situation signalée sur l'accessibilité des activités du CEPSUM. Le *provost* indique que des décisions ont été prises, en collaboration avec le vice-recteur adjoint à la vie étudiante, en vue de l'application de solutions pour la rentrée de septembre 2010.

M. Éloi Lafontaine Beaumier signale que le Comité consultatif sur l'environnement et le Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables ont tenu peu de réunions au cours de cette année. Il s'informe des activités prévues au cours des mois à venir afin de redynamiser le travail de ces comités et afin de donner lieu à des résultats qui soient plus concrets.

Le vice-recteur exécutif explique que les deux comités mentionnés par M. Lafontaine Beaumier ont tenu peu de réunions au cours des derniers mois, notamment parce que peu de sujets ont été portés à leur attention. Le vice-recteur, qui débutera son mandat de recteur le 1^{er} juin prochain, mentionne que le développement durable sera une composante importante des mandats de la prochaine équipe de direction. Ainsi, le Comité consultatif sur l'environnement et le Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables devront être réactivés et redynamiser en fonction de cette perspective. Le vice-recteur précise que le développement durable sera intégré au mandat d'un vice-rectorat de manière à rendre compte de l'importance qu'il souhaite accorder à cet aspect, et de manière à ce que le développement durable devienne une signature distinctive de l'Université. Les deux comités mentionnés constitueront ainsi des éléments, parmi d'autres, en vue de concrétiser cette préoccupation importante et de cristalliser les échanges avec l'ensemble de la communauté sur cette question.

En regard de la réponse présentée par le vice-recteur exécutif, M. Lafontaine Beaumier signale l'importance que prendra, à cet effet, le dynamisme de la direction, et l'importance d'accentuer le rôle de la direction en appui au rôle de la communauté universitaire quant aux questions liées au développement durable.

M. Francis Lagacé adresse une question au *provost* et vice-recteur–Affaires académiques. Bien qu'il convienne que les questions relatives aux conventions collectives n'ont pas à être discutées à l'Assemblée universitaire, M. Lagacé souhaite présenter une question qui se pose dans le cadre du retour aux activités d'enseignement des chargés de cours. En raison du prolongement du trimestre d'hiver en cours, le trimestre d'été devra être comprimé. Dans ce contexte, des chargés de cours se sont entendus avec les étudiants pour couvrir la matière dans une période de 45 heures. Cependant, des directions d'unités ont choisi de limiter cette période à 39 heures pour le trimestre d'été. M. Lagacé s'informe des raisons d'une telle modalité.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques dit ne pas avoir été informé d'une telle modalité. Il convient que le trimestre d'été devra être resserré, notamment à la Faculté de l'éducation permanente. Le *provost* envisage la possibilité que dans ce contexte, le nombre d'heures des activités ait été réduit, mais précise qu'il n'a pas reçu d'information formelle sur cette question. Le *provost* donne la parole au doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Jean-Marc Boudrias.

M. Jean-Marc Boudrias explique que la décision de prolonger le trimestre d'hiver en cours a inféré la décision de comprimer la durée du trimestre d'été, tout en tenant compte le trimestre d'été se déroule habituellement selon la formule d'une session intensive. M. Boudrias indique qu'il effectuera les vérifications nécessaires afin de déterminer si ces modalités ont donné lieu à des situations problématiques.

M. Lagacé convient des explications apportées. Il souhaite toutefois être informé des raisons pour lesquelles dans les cas où les chargés de cours se sont entendus avec les étudiants pour une durée donnée pour les activités, des directions facultaires ont limité les contrats à une durée de 39 heures.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique que les vérifications afférentes seront effectuées.

M. Milton Campos signale que le *Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal*, créé par l'Assemblée universitaire en mars 2008, n'a pas tenu de réunions à ce jour. M. Campos demande si ce comité débutera ses activités prochainement et si la tenue d'une première réunion a été déterminée.

La secrétaire générale précise que le président de ce comité n'a pas été désigné, et indique qu'elle effectuera les vérifications nécessaires en regard des activités prévues prochainement pour ce comité.

Aucune question n'étant présentée, l'Assemblée met fin à sa période de questions.

Le président des délibérations invite la présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU, Mme Thérèse Cabana, et le vice-recteur exécutif à faire rapport.

En premier lieu, le vice-recteur exécutif présente les grands paramètres qui ont déterminé le budget de fonctionnement 2010-2011. La présentation du vice-recteur se reporte à des acétates électroniques, lesquelles sont annexées au procès-verbal de la séance.

En second lieu, la présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU, Mme Thérèse Cabana, présente le rapport du Comité sur le budget de fonctionnement 2010-2011. La présentation se reporte à des acétates électroniques, lesquelles sont annexées au procès-verbal de la séance.

Aux fins de la période de questions qui suit ces présentations, il est signalé que le vice-recteur adjoint—Administration, M. Éric Filteau, et le directeur des opérations budgétaires de la Direction des finances, M. Philippe Prud'Homme, sont présents afin de répondre à certaines questions, s'il y a lieu.

Période de questions

M. Denis Monière présente quelques commentaires sur le budget de fonctionnement 2010-2011. Il observe que le fait que les prévisions budgétaires des dernières années aient présenté des variations entre le budget initial et le budget réalisé a donné lieu à une certaine insécurité. Le fait de se diriger vers un déficit d'un montant de 7 M \$ reste préoccupant; il y aurait lieu d'examiner les données comparatives des années précédentes. M. Monière constate que les mesures visant à réduire le déficit apparaissent conservatrices, alors qu'elles devraient appeler à des efforts supplémentaires. M. Monière présente une réserve quant à la mesure proposant de taxer les Facultés d'une proportion de 4 % de leur budget afin de réduire le déficit. Par ailleurs, M. Monière s'explique mal que malgré le fait que le budget cumule une dette de 7 M \$, l'Université continue d'assumer le déficit lié au sport d'excellence, alors que de telles activités devraient s'autofinancer.

Mme Thérèse Cabana indique que la présentation du budget peut difficilement référer à d'autres comparatifs que ceux de l'année précédente; il s'agit là du modèle habituel de présentation. Il reste possible de suivre l'évolution des données au cours des années, notamment les données relatives aux Facultés.

Le vice-recteur exécutif précise que la portion exigée des Facultés ne correspond pas à une proportion de 4 % de leur budget mais à une proportion de 2,5 %. Une partie retourne aux Facultés en fonction de la formule de péréquation ou en regard de projets liés au fonds des priorités institutionnelles. Relativement au sport d'excellence, le vice-recteur signale qu'il a été démontré à plusieurs occasions que les dépenses se rattachant au sport d'excellence étaient compensées par le nombre d'étudiants pour lesquels cet aspect représentait un attrait quant au choix de l'institution. Le sport d'excellence présente des retombées positives, notamment en devenant un élément de visibilité important et en générant l'attribution de bourses. Le vice-recteur ne partage donc pas l'avis de M. Monière que le caractère déficitaire du sport d'excellence. Sur le fait qu'un déficit persiste d'un budget à un autre, le vice-recteur rappelle que l'objectif de l'Université en tant qu'employeur de qualité l'oblige à être en mesure de disposer des ressources nécessaires. Par ailleurs, cet aspect ne doit pas être atteint au détriment de la qualité du milieu de travail. Ainsi, en regard de la résorption du déficit et de l'identification de revenus additionnels pour diminuer le déficit, il importe de poursuivre les démarches de représentation auprès des ministères concernés.

M. Jean Portugais présente une question sur la subvention conditionnelle d'un montant approximatif de 50 M \$. Considérant qu'en janvier dernier, cette subvention n'avait pas encore été versée, M. Portugais demande si le montant a été versé et s'il a été pris en compte par le budget 2010-2011. Par ailleurs, considérant l'augmentation du nombre d'EETC en 2009-2010 —d'une proportion de 5,4 %—, M. Portugais s'informe des éléments pouvant expliquer l'écart observé entre les prévisions de l'Université pour l'année

2010-2011 –soit une augmentation de 132 EETC–, comparativement aux prévisions du MELS, lesquelles prévoient une augmentation de 433 EETC.

Relativement à la subvention conditionnelle, le vice-recteur exécutif explique que la Ministre a signé récemment l'autorisation de verser cette subvention à l'Université, et que les fonds seront transmis au cours de la semaine dernière. Le vice-recteur précise que la subvention conditionnelle correspond à une composante de la subvention gouvernementale totale.

M. Portugais demande si dans la colonne relative aux revenus, le montant relatif à la subvention de base du MELS comprend le montant de 50 M \$ correspondant à la subvention conditionnelle.

Le vice-recteur exécutif indique que le montant de la subvention conditionnelle est effectivement inclus dans le montant relatif à la subvention du MELS. Mme Cabana précise par ailleurs que ce montant devrait se trouver dans les données relatives à l'année 2009-2010. Après vérification auprès du vice-recteur adjoint–Administration, il est précisé que le montant relatif à la subvention conditionnelle est réparti entre les années 2009-2010 et 2010-2011.

Relativement à la question présentée par M. Portugais sur les prévisions d'augmentation des clientèles, le vice-recteur exécutif explique que si l'on considère ces données sur une période de cinq ans, les prévisions de l'Université présentent des données comparables à celles du MELS. Cependant, il a paru préférable de s'en tenir à des données plus conservatrices.

Sur cette question, le vice-*provost* et vice-recteur–Planification signale qu'il reste incertain de s'appuyer sur des prévisions qui demeurent à confirmer tant que les données définitives sur le nombre d'inscriptions ne seront pas disponibles. Par exemple, le vice-*provost* rappelle que les variations observées au cours de l'année dernière avaient été expliquées par trois principaux facteurs : la situation de crise économique, la situation de grève à l'UQÀM et le résultat des démarches de recrutement. Tout en reconnaissant les résultats liés aux efforts de recrutement que l'on se doit de poursuivre, il reste que des facteurs de divers ordres devront être modulés selon les situations qui prévaudront au cours des années suivantes. Le vice-*provost* estime donc préférable qu'à ce stade, l'on s'en tienne à des données plus conservatrices, et que l'on adopte une attitude de prudence, afin d'éviter de se trouver face à une situation moins favorable ou imprévue.

Mme Marianne Kempeneers présente une question relativement à la page 4 du document A-21/518^o/782, sur le budget de fonctionnement 2010-2011, dans laquelle on aborde des principes comptables. Mme Kempeneers donne lecture du dernier alinéa de la page, se lisant : « Le financement des immobilisations à même les produits comptabilisés à titre de charge aux fonds qui fournissent les ressources monétaires plutôt que de procéder par virement inter-fonds ». Mme Kempeneers demande si cette nouvelle règle pourra permettre de rentabiliser le fonds des immobilisations, considérant que l'on ne procédera plus à des virements à partir d'autres fonds. Se reportant à la page 7 du document sur le budget, Mme Kempeneers mentionne que l'alinéa d) réfère à une provision budgétaire constituée pour permettre la création de 20 nouveaux postes de professeurs réguliers. Mme Kempeneers demande à quelle rubrique du budget cette provision a été intégrée. Se reportant à la page 19 du document sur le budget, Mme Kempeneers observe que le montant relatif au Service des admissions et du recrutement s'élève à 3 M 624 \$ pour le budget de gestion 2010-2011. Considérant les prévisions en EETC, fixées à 132, Mme Kempeneers s'interroge sur la nécessité de prévoir un montant à cette hauteur, et s'informe si le montant alloué concerne également les activités de soutien aux étudiants déjà inscrits; autrement, elle perçoit mal la nécessité de prévoir un montant si élevé, considérant le nombre plus réduit des prévisions en EETC.

Relativement à la première question présentée par Mme Kempeneers, le vice-recteur exécutif explique que cette modalité est liée à l'application des principes comptables généralement reconnus—PCGR. Il s'agit de règles comptables distinctes de celles qui étaient utilisées en fonction des règles du Ministère. L'utilisation des PCGR fait qu'une partie du fonds de fonctionnement et du fonds des immobilisations est présentée différemment. En regard de la question spécifique présentée par Mme Kempeneers sur ces règles, le vice-recteur précise que celles-ci ne modifient pas la possibilité de transférer des montants à partir du fonds de fonctionnement, ni la possibilité d'effectuer des transferts d'un fonds à un autre lorsque cela apparaît pertinent. Le vice-recteur signale par ailleurs que l'utilisation des PCGR aura pour effet d'ajouter un passif, lequel fera augmenter le montant de la dette. Cet effet touchera l'ensemble des universités québécoises. Dans le cas de l'Université, sa dette comptable en dépenses et en passifs à venir sera majorée d'un montant approximatif de

150 M \$; ce montant ne correspond toutefois pas à la dette effective, mais découle du changement dans le code d'utilisation des PCRG. Relativement à la deuxième question présentée par Mme Kempeneers, le vice-recteur indique que les 20 postes de professeurs sont répartis dans l'ensemble des budgets relatifs aux Facultés. Les montants prévus dans ces budgets comportent également les montants liés aux remplacements et aux postes découlant de développements académiques. Relativement à la troisième question présentée par Mme Kempeneers, le vice-recteur précise que le montant de 3 M 624 \$ correspond au coût du service concerné de soutien académique, et n'est pas déterminé uniquement en regard des prévisions en EETC.

M. Michel Seymour dit se réjouir du changement qui semble se dessiner, permettant l'introduction d'un montant pour la péréquation facultaire, ainsi que de la possibilité que l'application de cette modalité devienne récurrente. M. Seymour présente une question sur la rubrique relative au PER, quant à la possibilité d'indiquer la proportion de l'augmentation du montant consacré au PER pour cette année, par rapport à l'année précédente. Relativement aux prévisions en EETC, M. Seymour s'informe de la méthodologie qui a été utilisée et qui a donné lieu au nombre estimé de 132 EETC.

Le vice-recteur exécutif reçoit l'avis favorable de M. Seymour en regard des nouvelles modalités budgétaires. Il signale par ailleurs que cette approche a également donné lieu à des déceptions. Il importera de travailler en collaboration avec les unités afin que ce changement soit appliqué à l'intérieur d'une fourchette qui s'avérera acceptable pour l'ensemble et qui n'occasionnera pas de déséquilibres. Le vice-recteur précise que l'application de la péréquation reste acceptable, dans la mesure où cette formule tiendra compte de la situation des unités qui assument les effets de cette modalité. Relativement à la question présentée par M. Seymour sur les données relatives au PER, le vice-recteur observe qu'une confusion subsiste entre la présentation du budget de fonctionnement et la présentation des états financiers, lesquels comportent des données comparatives, ce qui n'est pas le cas du budget. L'information demandée sera disponible lorsque les états financiers auront été arrêtés. Relativement à la question présentée par M. Seymour sur la détermination des prévisions en EETC, le vice-recteur explique que ces prévisions ont été déterminées en fonction de deux volets. D'une part, on a pris en compte les cibles et les moyens ayant résulté des analyses effectuées dans le cadre des chantiers académiques. D'autre part, on a considéré les données relatives aux programmes contingentés ainsi que les résultats découlant des plans de développement académiques.

M. Éloi Lafontaine Beaumier présente une série de courtes questions. Se reportant à la page 6 du document sur le budget, il s'informe des raisons pour lesquelles l'enveloppe budgétaire allouée aux unités n'est pas indexée du taux d'indexation de l'étalon de financement du MELS, tel que mentionné à l'alinéa c).

Le vice-recteur exécutif indique que l'indexation sera appliquée aux unités, mais selon des modalités qui seront appliquées par les unités elles-mêmes, en accord avec un principe d'autonomie qui assure aux unités une certaine marge de manœuvre.

Se reportant à la page 7 du document sur le budget, sur l'alinéa e) relatif à la recodification CLARDER, M. Lafontaine Beaumier observe que l'effet net pour les Facultés a été limité à hauteur de 50 %. Il demande à quel poste l'autre proportion de 50 % a été attribuée.

Le vice-recteur exécutif indique que les montants n'ont pas encore été versés. Dans le cadre de la préparation du budget, il a été déterminé qu'une proportion de 50 % sera attribuée aux unités.

Sur cette question, le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques explique que le MELS a reconnu la validité des demandes présentées par l'Université. Par ailleurs, à cette étape, les montants n'ont pas été précisés. Certaines données ont été précisées, dont un montant rétroactif correspondant à l'année 2006-2007, dont il a été tenu compte dans la préparation du budget. Toutefois, la seconde proportion de 50 % reste inconnue. La modalité décrite à la page 7 correspond à une démarche que l'on se devait d'effectuer pour les Facultés qui se trouvent défavorisées en regard de la recodification CLARDER.

M. Lafontaine Beaumier s'informe si la recodification CLARDER a donné lieu à des résultats comparables pour l'ensemble des universités.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique que le montant total dégagé en regard de la recodification CLARDER s'élève à 11 M \$, et qu'environ la moitié de ce montant doit être attribué

à l'Université. Le *provost* explique que les résultats n'ayant pas donné lieu à un consensus, le Ministère a suspendu cette démarche, et a choisi de mettre sur pied un comité pour l'étude de ces questions.

M. Lafontaine Beaumier demande si le CEPSUM est responsable des imputations relatives aux édifices.

Le vice-recteur exécutif répond par l'affirmative.

Considérant que des travaux de rénovation importants seront effectués au CEPSUM, et considérant le financement qu'il reçoit des différents niveaux de gouvernement, M. Lafontaine Beaumier s'informe si ces données apparaissent dans le budget.

Le vice-recteur exécutif indique que de telles données relatives au CEPSUM ne se trouvent pas dans le budget de fonctionnement de l'Université, étant donné que le CEPSUM fonctionne selon une formule d'autofinancement.

M. Lafontaine Beaumier demande des précisions sur les stratégies envisagées en regard de la réduction des coûts énergétiques.

Le vice-recteur exécutif explique que la Direction des immeubles—DI a mis sur pied une équipe pour développer un programme d'amélioration de la performance en énergie. Le vice-recteur mentionne que l'Université constitue l'institution qui a présenté une plus grande progression en matière de réduction des coûts énergétiques au cours des dix dernières années. Le vice-recteur précise par ailleurs que les stratégies de réduction des énergies se composent d'un ensemble d'activités et de programmes, lesquels sont financés, en partie, par le Gouvernement. Il importerait de publiciser davantage cette caractéristique de l'institution.

M. Francis Lagacé dit trouver regrettable que le budget ne présente pas une ventilation des catégories d'enseignants; cela permettrait de préciser les orientations de la direction en regard des différentes catégories d'enseignants. Relativement au montant supplémentaire de 1 M \$ attribué pour les auxiliaires d'enseignement, M. Lagacé précise qu'après vérification auprès du CEPSUM, il semble qu'une partie de ce montant a été intégrée au budget actuel. Le montant ne correspondrait donc plus au montant indiqué de 1,9 M \$. Par ailleurs, M. Lagacé s'informe à quel poste budgétaire spécifique de dépenses est rattaché le contentieux.

En regard de la première remarque présentée par M. Lagacé, le vice-recteur exécutif observe qu'une confusion se pose entre les prérogatives de la direction de l'Université et celles des directions facultaires. Ainsi, les orientations relatives au nombre de professeurs et au nombre de chargés de cours relèvent des directions facultaires, et non de la direction de l'Université, laquelle définit plutôt les orientations globales. Sur ces questions, la direction de l'Université a choisi de laisser aux directions facultaires la marge de manœuvre nécessaire pour que celles-ci soient en mesure d'effectuer les choix qui soient compatibles avec leurs spécificités, puisque les paramètres ne s'appliquent pas de manière uniforme d'une Faculté à une autre. Relativement à la remarque de M. Lagacé portant sur le montant supplémentaire attribué pour les auxiliaires d'enseignement, le vice-recteur explique que le montant additionnel de 1 M \$ est intégré au budget actuel, et que le budget de l'an dernier se trouve majoré d'un montant de 1 M \$. Ainsi, le montant attribué l'année dernière additionné du montant supplémentaire de 1 M \$ correspond au montant disponible pour l'année qui vient. Ce montant constitue un plancher, à partir duquel les directions facultaires peuvent déterminer si le budget alloué correspondra à ce plancher ou sera plus élevé. Relativement à la question présentée par M. Lagacé, le vice-recteur précise que le contentieux se retrouve dans le poste budgétaire relatif au Secrétariat général, dans la section *Administration*.

M. Xavier Fabian observe qu'il a été mentionné que les prévisions en EETC ont été déterminées en partie à partir des mesures identifiées dans le cadre des chantiers académiques. M. Fabian demande de quelles mesures s'agit-il.

Le vice-recteur exécutif donne la parole au vice-*provost* et vice-recteur—Planification.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification précise que les mesures identifiées ont été décrites dans le document *Baliser notre avenir*, et portaient sur : 1. les étudiants internationaux; 2. les

contingentements; 3. l'appui au Baccalauréat 120 crédits; 4. le soutien à la réussite au premier cycle et aux cycles supérieurs.

M. Fabian s'informe des modalités selon lesquelles le montant additionnel de 1 M \$ pour l'embauche d'auxiliaires d'enseignement sera distribué.

Le vice-recteur exécutif indique que la répartition de ce montant est décentralisée au niveau des Facultés et des unités, et selon une ventilation propre à chacune.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise que l'attribution de ce montant sera effectuée au prorata du budget de l'année précédente.

Se reportant à la page 19 du document sur le budget, M. Fabian demande de quelle manière on explique la différence observée entre les réalisations estimées et le budget réalisé relativement à la rubrique *Unités de soutien à l'enseignement*.

Le vice-recteur exécutif donne la parole au vice-recteur adjoint–Administration.

Le vice-recteur adjoint–Administration explique que les réalisations estimées comportent des montants prévus pour une réserve institutionnelle, ce qui donne lieu à une disparité entre les réalisations estimées et le budget réalisé.

Considérant que webCT ne sera plus en usage d'ici l'année 2012, M. Fabian demande si le montant attribué pour ce secteur, correspondant à environ 1,4 M \$ sera redistribué.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que ce montant sera redistribué prochainement au niveau du Bureau de l'environnement numérique d'apprentissage–BENA. Par ailleurs, des montants seront consacrés assurer que ces applications atteignent un niveau acceptable d'efficacité.

Se reportant à la page 14 du document sur le budget, Mme Delphine Bouilly s'informe des raisons de la diminution observée pour les revenus relatifs au fonds de relance.

Le vice-recteur exécutif précise qu'il n'y a pas eu lieu d'utiliser le fonds de relance. Ce fonds est principalement utilisé pour le démarrage de projets. Pour l'année concernée, le fonds n'a pas été requis, car les unités ont fonctionné à l'intérieur de leur budget. Se reportant à la page 18 du document sur le budget, le vice-recteur mentionne que le montant de 150 000 \$ relatif au Comité d'éthique de la recherche–CUER correspond aux dépenses rattachées au fonctionnement de ce comité.

Le vice-recteur–Recherche précise que le fonctionnement du CUER fait actuellement l'objet d'une analyse, afin de déterminer la structure, le fonctionnement et les obligations de ce comité. Un rapport est prévu à l'automne 2010.

À ce moment de la discussion, et considérant qu'il est midi, l'Assemblée convient de suspendre sa séance jusqu'à 14 heures, pour la pause du midi. Au retour de la période du midi, l'Assemblée procédera à l'étude des points 9 et 10, qu'il est prévu de traiter au plus tard à 14 heures; une fois l'étude des points 9 et 10 complétés, l'Assemblée poursuivra le point 7 portant sur le budget.

Après avoir traité des points 9 et 10 de l'ordre du jour, l'Assemblée poursuit l'étude du point 7.

Se reportant à la page 19 du document sur le budget, sur la rubrique relative aux unités de soutien à l'enseignement, M. Milton Campos observe qu'il aurait été utile de distinguer, sous cette rubrique, les différents services concernés, notamment les trois services qui ont été créés à partir de la restructuration du CÉFES. M. Campos mentionne que la décision de diviser ce service en trois services distincts lui a paru étonnante, considérant que dans sa forme initiale, le CÉFES présentait des qualités d'excellence et d'innovation. Considérant les données présentées sur ces services, M. Campos s'informe si la division du CÉFES en trois services distincts a occasionné des dépenses additionnelles, comparativement à la situation antérieure. Si tel

est le cas, M. Campos demande si l'Université serait disposée à effectuer une évaluation des trois services concernés, afin d'appliquer les correctifs nécessaires.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne qu'une réponse a été apportée par le vice-recteur adjoint–Administration sur les modulations des réalisations estimées. Sur la division du CÉFES en trois services distincts, le *provost* précise que cette opération, effectuée il y a trois ans, n'a occasionné aucun coût, et a donné lieu à la mise en commun des ressources de ces services. Relativement aux trois services qui ont émané de cette opération, le *provost* indique que la redéfinition de la mission du CÉFES a donné lieu à des résultats favorables, et précise que l'établissement du BEEPE s'avérait nécessaire en regard de l'application du protocole d'évaluation des programmes. Relativement au BENA, le *provost* indique que des dépenses additionnelles ont été observées; considérant que le mandat de ce service porte sur les environnements numériques d'apprentissage, il apparaît important de prévoir les budgets en fonction des besoins des milieux en matière d'environnements numériques; cet aspect fait partie des priorités de l'institution.

En sa qualité de membre du Comité institutionnel d'évaluation des programmes, Mme Thérèse Cabana signale qu'il reste difficile de déterminer de manière précise les dépenses associées au BEEPE en regard de l'application du processus d'évaluation, car ces dépenses peuvent varier d'un dossier à l'autre.

Se reportant à la page 20 du document sur le budget, M. Louis Dumont demande des précisions sur les variations entre les budgets attribués d'une année à l'autre à certains services, dont la DRH, le BPE et le Secrétariat général. Il explique que selon les cas, les budgets attribués présentent des diminutions ou des augmentations notables.

Le vice-recteur exécutif indique que la base budgétaire est celle qui avait cours en 2009-2010, à laquelle on ajoute des éléments récurrents, afin de déterminer les réalisations estimées et les dépenses, récurrentes ou ponctuelles. Par ailleurs, il arrive qu'en cours d'année, des ajustements découlent de l'application des règles comptables du Ministère, lesquelles vont donner lieu à des dépenses récurrentes. Ainsi, on observe que le budget de la DRH se situe, en 201-2011, au même niveau qu'au cours des années précédentes. Dans le cas du Secrétariat général, l'augmentation observée est liée à l'ajout ponctuel d'un certain nombre de comités, dont le comité consultatif sur la nomination du recteur ou de la rectrice.

M. Dumont demande si le fait qu'une portion de 70 M \$ du déficit cumulé soit financée à long terme selon un taux d'intérêts sécurisé d'une proportion de 4 % reste tributaire d'un engagement du Ministère de définir des mesures afin d'absorber les taux d'intérêts relatifs à l'autre portion de 80 M \$. M. Dumont présente une inquiétude quant à l'éventualité d'une augmentation des taux d'intérêts.

Le vice-recteur exécutif indique que cette modalité a été définie de manière indépendante, et constitue une stratégie permettant de sécuriser l'intérêt sur une portion du déficit. Le vice-recteur mentionne que par ailleurs, on intervient auprès du Gouvernement afin qu'il réponde aux efforts de l'Université par des mesures d'aide. Le vice-recteur précise que ce montage a été défini au moment où l'Université se trouvait en attente du versement de la subvention conditionnelle. Le vice-recteur convient que l'éventualité d'une augmentation des taux d'intérêts présente une préoccupation dont on tient compte.

Se reportant à la page 18 du document sur le budget, sur les fonds internes de recherche, M. Pierre Trudel s'informe de la possibilité de déposer à l'Assemblée la liste des autres départements de recherche qui reçoivent un financement à même des fonds internes. Par ailleurs, M. Trudel demande si le Comité du budget du Conseil a prévu des stratégies pour optimiser certaines ressources et identifier des dédoublements possibles; pour exemples, M. Trudel mentionne la coexistence d'un Bureau de l'ombudsman et d'un Bureau du harcèlement, ou le rôle du Bureau de la recherche qui semble limité à renégocier des contrats qui ont déjà fait l'objet d'une entente.

Le vice-recteur–Recherche précise que le rôle du Bureau de la recherche ne porte pas exclusivement sur les contrats. Le vice-recteur explique que les rubriques de la page 18 présentent essentiellement des données sur les dépenses liées au versement des frais indirects aux Facultés. Ces montants ne sont toutefois pas nécessairement dépensés durant l'année. Relativement à la demande présentée par M. Trudel, et après vérification auprès du *provost* et vice-recteur–Affaires académiques et du vice-recteur adjoint–Administration, le vice-recteur–Recherche indique que la liste demandée pourra être déposée lors d'une prochaine séance.

Relativement au Bureau du harcèlement, la secrétaire générale mentionne que le mandat de ce Bureau comporte une part plus importante de médiation et de prévention, que celle liée aux plaintes formelles.

M. Samir Saul dit recevoir favorablement le souhait du vice-recteur exécutif pour que l'Université se révèle comme un bon et un meilleur employeur. Considérant les variations observées en cours d'années par rapport aux prévisions budgétaires, M. Saul s'informe de la possibilité de recevoir, ponctuellement, de l'information sur les ajustements apportés en cours d'année, par exemple, sur l'évolution des EETC. M. Saul demande si l'on peut déterminer certaines dates auxquelles des données seraient présentées à l'Assemblée sur ces questions.

Le vice-recteur exécutif indique que les ajustements aux prévisions budgétaires relatives aux EETC peuvent être vérifiés à certains moments de l'année, et plus particulièrement à la fin des mois de septembre et de décembre. Constatant qu'il n'est pas d'usage de tenir à l'Assemblée des discussions sur les ajustements qui découlent de l'évolution des données, et dans la mesure où il ne souhaite pas monopoliser les périodes d'information des séances de l'Assemblée avec de telles questions, le vice-recteur exécutif, le vice-recteur convient de vérifier selon quelle formule l'information demandée par M. Saul pourrait être diffusée auprès des membres de l'Assemblée.

M. Jacques Rouillard rappelle que dans le cadre d'un message adressé à la communauté universitaire le 8 janvier dernier, l'Université reconnaissait une augmentation de 1 700 étudiants en termes d'EETC pour l'année 2009-2010, correspondant à une augmentation de revenus d'un montant approximatif de 13 M \$. Considérant ce montant, et considérant qu'une partie de ce montant –correspondant à un montant de 4,8 M \$– est reportée dans le budget de l'année suivante, M. Rouillard demande si ce montant a été reporté dans le budget des années 2010-2011 et 2011-2012.

Le vice-recteur exécutif explique qu'au moment où le communiqué auquel réfère M. Rouillard a été diffusé, l'Université ne disposait pas des données sur les réalisations estimées, lesquelles n'ont été disponibles qu'à la fin du mois de janvier. Sur le montant additionnel qui a résulté de l'augmentation du nombre d'EETC, une proportion de 70 % a été appliquée dans l'année en cours, et une proportion de 30 % a été reportée dans le budget des années 2010-2011 et 2011-2012. Le vice-recteur explique que cette modalité est appliquée de manière usuelle, et constitue une façon de gérer le flux monétaire, considérant que les montants relatifs aux EETC sont versés par le Ministère après un délai de 24 mois.

Aucune autre question n'étant présentée, l'Assemblée met fin à la période de questions sur le budget 2010-2011.

Le vice-recteur exécutif souhaite remercier les personnes qui ont travaillé à la préparation du budget, soit ses collègues au Comité du budget du Conseil : le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques, le vice-*provost* et vice-recteur–Planification, le vice-recteur–Recherche; les membres du Comité du budget de l'Assemblée universitaire : Mmes Thérèse Cabana, Francine Girard, Danielle Morin, et M. Louis Dumont; le vice-recteur adjoint—Administration; les membres de la Direction générale des finances : M. Matthew Nowakowski (directeur général des services financiers); M. Philippe Prud'Homme (directeur des opérations budgétaires); Mmes Christine Nadeau et Francine Berrouard Saulnier (responsables en gestion budgétaire).

Absentéisme aux séances de l'Assemblée

- Recommandation en vue de la modification de l'article 19.02 des statuts et de l'article 18 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*

A-21/511^o/760

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport.

M. Giovanni De Paoli présente l'état de question et les recommandations du Comité de l'ordre du jour relativement à la règle sur l'absentéisme aux séances de l'Assemblée universitaire, en se reportant au document A-21/511^o/760. Par la suite, il donne lecture du projet de résolution afférant, tel que consigné à la page 3 du document.

M. Louis Dumont reçoit favorablement les recommandations du Comité de l'ordre du jour. Se reportant au troisième paragraphe de la page 2 du rapport, dans lequel on mentionne que « Le Comité a pris note de la possibilité de porter à l'attention des Facultés la problématique selon laquelle un professeur ou un chargé de cours élus à l'Assemblée universitaire pourraient se trouver en situation de conflit d'horaire au cours d'un trimestre donné, et de les inviter à prévoir des modalités pouvant permettre d'adapter les horaires et les charges de cours de manière à prévenir de telles situations », M. Dumont observe que le Comité devrait intervenir de manière proactive en cette matière, en informant les Facultés d'être attentives à ce que les professeurs et chargés de cours élus à l'Assemblée universitaire ne se voient pas attribuer de charges les lundis après-midis. Une telle approche devrait permettre d'augmenter le taux de participation aux séances de l'Assemblée. M. Dumont s'informe du moment auquel la nouvelle règle entrera en vigueur, à savoir dès son adoption par l'Assemblée universitaire, ou une fois que le Comité des règlements aura complété la mise en forme juridique de la décision de l'Assemblée et lui aura fait rapport sur cette question.

La secrétaire générale explique que, considérant que les modifications proposées concernent non seulement le Règlement de régie interne de l'Assemblée, mais également un article des statuts (l'article 19.02), l'entrée en vigueur formelle de la nouvelle règle n'aura lieu qu'au moment où le Comité des règlements aura fait rapport à l'Assemblée que où l'Assemblée aura adopté ce rapport. De plus, une modification apportée aux statuts de l'Université relève d'une décision du Conseil de l'Université, et doit être transmise à Québec, pour publication dans la Gazette officielle. L'entrée en vigueur de la modification correspond au moment de sa publication dans la Gazette officielle. Par ailleurs, la secrétaire générale mentionne que dans le cas où l'Assemblée adopterait aujourd'hui le rapport du Comité de l'ordre du jour, le Comité des règlements sera immédiatement saisi de la question, et sera en mesure de la traiter lors de sa prochaine réunion prévue le 3 mai prochain. Éventuellement, il sera possible de présenter le rapport du Comité des règlements à la séance de l'Assemblée du 17 mai, et de transmettre, par la suite, la décision de l'Assemblée au Conseil, en prévision de sa séance du 17 mai ou de celle du 7 juin. Dans ces circonstances, on peut estimer possible d'appliquer la nouvelle règle dès le mois de septembre.

M. Dumont demande si la règle adoptée aura préséance sur toute autre règle en cette matière qui pourrait être adoptée par d'autres instances, par exemple, par un conseil de faculté.

La secrétaire générale précise que cette règle s'inscrit dans le *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*, et que ce règlement n'exerce une juridiction que sur l'Assemblée.

Le vice-provost et vice-recteur—Planification mentionne qu'à travers ses différents mandats, il a siégé à l'Assemblée universitaire de manière continue depuis environ quinze ans; il s'étonne que la question soulevée n'ait pas été posée au cours des années précédentes. Le vice-provost convient qu'en regard des principes d'une démocratie participative qui fonde la collégialité de l'institution, il importe de s'assurer de la participation pleine et entière des membres aux séances de l'Assemblée. Le vice-provost constate que la règle proposée prévoit la modalité d'un rappel annuel, auprès des membres, du devoir de participation et des principes de responsabilité. Cependant, afin de renforcer cette disposition, le vice-provost souhaiterait que le projet de résolution soit amendé de manière à inclure deux recommandations additionnelles —lesquelles correspondraient à un troisième et à un quatrième alinéas dans le projet de résolution—, dont il donne lecture comme suit :a) *qu'un rapport annuel sur la participation des membres soit*

déposé à l'Assemblée universitaire en début d'année universitaire; b) que cette dernière recommandation fasse l'objet d'un réexamen au terme d'une période de trois ans.

Le président des délibérations indique que la proposition principale émanant d'un rapport d'un comité de l'Assemblée, celle-ci ne peut amender ce rapport, à moins de le retourner au comité qui l'a présenté. Il invite le vice-provost à présenter sa proposition une fois que l'Assemblée aura disposé du rapport, en tant qu'une proposition principale, mais indépendante. Le vice-provost convient de la modalité proposée par le président des délibérations.

Mme Claire Durand convient des modalités présentées dans le rapport. Cependant, une problématique subsiste, liée à la situation de professeurs ou de chargés de cours en année sabbatique. Considérant, par exemple, que les professeurs ont droit à un congé sabbatique aux sept ans, on peut estimer qu'une proportion de 2/3 des professeurs siégeant à l'Assemblée pourrait se trouver en congé sabbatique au cours de leur mandat à l'Assemblée. Selon le cas, les congés sabbatiques se déroulent en combinant deux périodes d'une durée de six mois chacune, ou une période d'une durée continue d'une année. Mme Durand trouverait non avvenu de recevoir un avis sur le fait qu'elle aurait cumulé des absences consécutives aux séances de l'Assemblée alors qu'elle se trouverait en congé sabbatique. Mme Durand estime qu'il y aurait donc lieu de prévoir une modalité permettant aux membres de l'Assemblée se trouvant en congé sabbatique d'en aviser la secrétaire générale. De ce fait, dans l'éventualité où la proposition présentée par le vice-provost et vice-recteur—Planification serait adoptée, la liste du relevé des absences et des présences signalerait aussi les absences liées à un congé sabbatique.

M. Pierre Trudel intervient en tant que membre du Comité de l'ordre du jour. Il mentionne que le Comité a examiné la problématique des membres se trouvant en congé sabbatique, et en a tenu compte. Par ailleurs, il a également été considéré que le fait de se trouver en congé sabbatique ne met pas fin aux droits politiques des professeurs. Ainsi, dans une situation de sabbatique, les professeurs peuvent choisir d'assister ou non aux séances de l'Assemblée. Le Comité a retenu une formule qui permettra d'accommoder l'un ou l'autre de ces cas de figure. Essentiellement, la nouvelle règle proposée veut simplement rappeler le devoir de participation. Selon le cas, un membre de l'Assemblée qui se trouverait en congé sabbatique pourrait choisir de continuer de participer aux séances (selon une fréquence modulée en fonction de la situation de sabbatique), ou prendre la décision de démissionner de son mandat à l'Assemblée. La règle proposée vient remplacer une règle plus sévère —laquelle pouvait aller jusqu'à déclarer la charge vacante au terme d'absences durant quatre mois consécutifs—, et appelle plutôt à la responsabilité des membres en regard du mandat qui leur a été confié par les personnes qui les ont élu. Considérant la perspective selon laquelle la nouvelle règle a été formulée, M. Trudel estime que celle-ci pourrait être mise en application dès son adoption par l'Assemblée. Relativement à la proposition présentée par proposition présentée par le vice-provost et vice-recteur—Planification, M. Trudel indique qu'il reste possible de revoir la nouvelle règle au terme d'une période de trois ans suivant son application. M. Trudel mentionne qu'il convient d'apprécier que la recommandation du Comité permettra de passer d'une règle stricte à une règle qui énonce simplement le devoir de participation des personnes élues à l'Assemblée, et qui amènera les membres à apprécier les différentes façons d'accomplir ce devoir, de même qu'elle permettra aux assemblées qui ont élu ces personnes d'évaluer la manière dont celles-ci s'acquittent de leur mandat.

Mme Frédérique Gardye félicite le Comité pour le travail réalisé, qui constitue une amélioration par rapport à la situation antérieure. Mme Gardye signale toutefois que les chargés de cours n'ayant pas préséance en regard de l'attribution des charges et des horaires, il pourra arriver que des chargés de cours élus à l'Assemblée se voient attribuer un cours les lundis après-midis. Mme Gardye suggère que ces situations soient prises en compte, de manière à ce qu'elles ne donnent pas lieu à l'application de sanctions.

La secrétaire générale indique que la nouvelle règle proposée ne prévoit pas de mesures de sanction. En regard de la situation évoquée par Mme Gardye, la secrétaire générale inviterait les chargés de cours concernés à informer le Secrétariat général qu'ils seront absents aux séances de l'Assemblée pour une période d'un trimestre en raison d'un conflit d'horaire.

Aucune autre intervention n'étant demandée, le président des délibérations invite l'Assemblée à disposer du rapport et des recommandations du Comité de l'ordre du jour. Le vote n'étant pas demandé, le rapport est adopté, à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire

1. approuve le principe de la modification de l'article 19.02 des statuts et de l'article 18 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*, sur les règles relatives à l'absentéisme aux séances de l'Assemblée universitaire, conformément aux recommandations du Comité de l'ordre du jour, consignées au document A-21/511^e/760;
2. confie au Comité des règlements la mise en forme juridique des modifications adoptées.

Le président des délibérations invite le vice-*provost* et vice-recteur—Planification à présenter la proposition qu'il a annoncée précédemment.

En regard de la résolution du Comité de l'ordre du jour contenue dans le rapport qui vient d'être adopté par l'Assemblée, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification présente une proposition sur des modalités complémentaires, et lesquelles indiqueraient : a) qu'un rapport annuel sur la participation des membres soit déposé à l'Assemblée universitaire en début d'année universitaire; b) que cette dernière recommandation fasse l'objet d'un réexamen au terme d'une période de trois ans. La proposition est appuyée.

M. Louis Dumont indique qu'il s'opposera à la proposition présentée. Il estime que la préparation d'un rapport sur les présences et les absences à l'Assemblée pourrait exiger que la secrétaire générale doive tenir compte de divers ordres d'absences excusées (sabbatique, conflit d'horaire, maladie, etc.), et donner lieu à une situation qui deviendrait vite difficile à gérer. Cette modalité se pose également à l'encontre de la perspective selon laquelle le Comité a défini la nouvelle règle, soit en regard d'un principe de responsabilisation. Sur la deuxième composante de la proposition présentée par le vice-*provost*, M. Dumont considère qu'il n'apparaîtra pas cohérent de procéder à une modification d'un article des statuts, et de revenir sur cette modification trois ans plus tard, considérant, notamment, les différentes démarches exigées en regard de la modification des statuts, et considérant la réflexion qui a été tenue sur cette question. M. Dumont observe qu'une manière de favoriser la participation aux séances de l'Assemblée sera d'interagir avec les Facultés afin que celles-ci tiennent compte des obligations des membres élus à l'Assemblée dans la distribution des charges et des horaires.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification précise que la proposition qu'il a présentée porte sur la tenue d'un rapport sur la participation aux séances de l'Assemblée, et non sur un registre des absences et des présences. Le vice-*provost* ajoute que la perspective selon laquelle le rapport sur la participation serait préparé a été bien comprise par des membres, considérant, entre autres, les interventions de Mme Claire Durand et de Mme Frédérique Gardye sur cette question.

La secrétaire générale précise que le rapport sur la participation aux séances de l'Assemblée ne comporterait pas de données nominatives. Relativement à l'intervention de M. Dumont sur la modification de l'article 19.02 des statuts, la secrétaire générale indique qu'une révision de la modalité relative à la présentation d'un rapport sur la participation aux séances de l'Assemblée ne nécessiterait pas de modifier à nouveau les statuts. Elle explique que la modification qui aura été apportée serait maintenue, l'article 19.02 portant essentiellement sur la modalité de retirer la charge d'un membre élu qui aurait cumulé des absences durant quatre mois consécutifs. De plus, l'article 19.02 ne concerne que les membres du personnel enseignant, alors que la nouvelle règle proposée concernera tous les membres élus à l'Assemblée. Il serait donc possible de revoir, au terme d'une période de trois ans, la modalité proposée par le vice-*provost*.

Considérant que le rapport sur la participation aux séances de l'Assemblée ne sera pas d'ordre nominatif, M. Samir Saul demande selon quelle forme sera présenté ce rapport, par exemple, sous forme de données statistiques.

La secrétaire générale mentionne que, par exemple, le rapport pourrait comporter des données sur le nombre de personnes présentes et les nombres de personnes absentes en fonction du nombre de séances qui auront été tenues au cours d'une année universitaire; éventuellement, on pourra distinguer certains indicateurs en fonction des catégories de membres, telles que définies dans les principes de composition de l'Assemblée. L'objectif premier vise à avoir un portrait de la participation aux séances de l'Assemblée. Si, en regard des données ainsi compilées, des cas plus problématiques sont identifiées, la secrétaire générale examinera les solutions possibles avec les personnes concernées, et non au niveau de l'Assemblée. Il restera par ailleurs essentiel que ce rapport ne comporte aucune données nominatives.

Mme Renée Béland signale que les procès-verbaux font état des présences et des absences. Elle ne voit pas l'utilité de produire un rapport additionnel.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification réitère que sa proposition ne prévoit pas de recenser les absences et les présences, mais de vérifier le degré de participation aux séances de l'Assemblée au cours d'une année. En regard de l'intervention de Mme Béland, le vice-*provost* observe qu'il apparaît d'intérêt pour l'Assemblée de disposer, en plus des éléments d'information sur les présences et les absences tels que présentés dans les procès-verbaux, d'éléments d'information sur le degré de participation aux séances dans le cadre d'un rapport annuel exempt de données nominatives. Si, au terme d'une période donnée, on constate, à la suite de ces rapports, qu'une proportion donnée de membres n'assiste pas aux séances de manière régulière, on pourra déterminer s'il y aurait lieu d'examiner cette situation et de définir des solutions. Le vice-*provost* précise que la proposition qu'il a présentée cherche en premier lieu à assurer un fonctionnement efficace et harmonieux de l'Assemblée universitaire, laquelle constitue une instance primordiale de l'Université.

M. Milton Campos dit s'interroger sur l'utilité effective d'un tel rapport; l'utilisation de données statistiques pourrait donner lieu à des imprécisions ou à des interprétations biaisées. Par exemple, si on observe qu'une proportion de 30 % des membres est absente aux séances au cours d'une année, mais que cette proportion contient une proportion de 10 % de professeurs, il sera difficile d'évaluer les raisons de ces absences (sabbatique, activités à l'extérieur du pays, etc.). M. Campos considère que l'information sur les absences et les présences aux séances de l'Assemblée pour une année donnée peut être facilement obtenue par la consultation des procès-verbaux.

Mme Claire Durand convient qu'un rapport sur le taux de participation pourrait être produit à partir de la compilation des données disponibles dans les procès-verbaux.

Mme Marie Lacroix demande le vote sur la proposition présentée. La proposition de vote immédiat est secondée, et adoptée à la majorité.

Avant de procéder au vote, le président des délibérations donne la parole au vice-*provost* et vice-recteur—Planification.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification convient de la possibilité d'établir certaines statistiques à partir de la liste des présences et des absences consignées aux procès-verbaux, mais observe que cette modalité ne permettra pas à l'Assemblée de disposer d'un rapport sur le degré de participation à ses séances. Le vice-*provost* explique que la proposition qu'il a présentée a pour but de permettre à l'Assemblée de disposer, de manière statutaire, d'un rapport annuel sur cette question.

L'Assemblée procède au vote en regard de la proposition présentée; la proposition est rejetée à la majorité, 23 voix pour, 25 voix contre et 9 abstentions étant inscrites.

AU-518-9

RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE

AU-518-9

Les points 9 et 10 seront traités au retour de la pause du midi, à 14 heures.

AU-518-9.1

Comité de la recherche

AU-518-9.1

Le président des délibérations—invite la présidente du Comité de la recherche, Mme Joëlle Margot, à faire rapport.

Mme Joëlle Margot indique que le Comité de la recherche a tenu deux réunions, la première à l'automne 2009 –au cours de laquelle le Comité a défini son plan de travail– et la seconde en février dernier. Une troisième réunion est prévue au mois de mai. Mme Margot précise que lors de la séance de février, le Comité a rencontré la présidente du Comité universitaire d'éthique, ainsi qu'un représentant de la société Univalor.

Le président des délibérations remercie Mme Margot pour sa présentation.

AU-518-9.2

Comité du statut du corps professoral—CSCP

AU-518-9.2

Le président des délibérations invite le président du Comité du statut du corps professoral—CSCP, M. Denis Monière, à faire rapport.

M. Denis Monière indique que depuis le dernier rapport d'étape présenté à l'Assemblée universitaire, le Comité du statut du corps professoral a tenu une réunion, au cours de laquelle il a examiné les demandes de l'Assemblée à la suite de la présentation de son rapport sur les professeurs invités et les chercheurs invités. Une réunion est prévue au mois de mai prochain.

M. Monière rappelle que le CSCP avait également reçu de l'Assemblée un mandat relatif à l'examen des contrats d'affiliation. Un sous-comité a été mis sur pied et a commencé ses travaux; à ce jour, le sous-comité a tenu deux réunions.

Le président des délibérations remercie M. Monière pour sa présentation.

AU-518-9.3

Comité de la planification

AU-518-9.3

Le président des délibérations invite le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, représentant du Comité de la planification, à faire rapport.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification présente comme suit le rapport d'étape sur les activités du Comité de la planification; des exemplaires du rapport d'étape ont été déposés à l'entrée de la salle au retour de la pause du midi.

Le Comité de la planification a tenu une séance depuis le 14 décembre 2009, date du dernier rapport présenté à l'Assemblée universitaire.

Divers points à l'ordre du jour de cette réunion doivent être mentionnés à l'Assemblée universitaire :

- Les autorisations d'implantation données par le vice-recteur – Planification des programmes approuvés par la Commission des études ont fait l'objet d'une recension;
- Le document intitulé « *Encadrement des étudiants et du personnel enseignant par le personnel de soutien et d'administration de 2004-2005 à 2008-2009 –Étude pour le personnel TCTB, PB et TGDE* » préparé par le BRI a été présenté et commenté;
- Le plan d'action préparé par la Faculté de droit à la suite de l'évaluation des programmes de *Common Law*, ainsi que le bilan du suivi, ont été exposés et approuvés;
- Les orientations que la Faculté de musique entend suivre dans un plan d'action intégré pour ses trois secteurs ont été présentées à la suite à l'évaluation des programmes facultaires dans le domaine de l'interprétation;
- La Direction générale des bibliothèques a énoncé la démarche stratégique qu'elle a retenue pour la consolidation et la modernisation du réseau des bibliothèques.

Le président des délibérations remercie le vice-*provost* et vice-recteur—Planification pour sa présentation.

AU-518-10	<u>RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS D'AUTRES COMITÉS</u>	AU-518-10
AU-518-10.1	<u>Comité <i>ad hoc</i> sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds</u>	AU-518-10.1

Le président des délibérations invite le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques à faire rapport.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que le dernier rapport d'étape sur les travaux du Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds remonte à avril 2009. Depuis ce rapport, le Comité a tenu deux réunions. Les travaux actuels du Comité portent principalement sur la préparation d'un projet de politique. Le Comité prévoit faire rapport à l'Assemblée au début de la prochaine année académique.

M. Louis Dumont s'informe si les travaux du Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds se déroulent parallèlement et en consultation des travaux du sous-comité du CSCP sur les contrats d'affiliation.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique que ces deux comités poursuivent leurs travaux séparément. Par ailleurs, le *provost* siège à ces deux comités.

Le président des délibérations remercie le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques pour sa présentation.

AU-518-10.2	<u>Comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle</u>	AU-518-10.2
-------------	--	-------------

Le président des délibérations invite le président du Comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle, M. Michel D.Laurier, à faire rapport.

M. Michel D. Laurier présente comme suit les rapport d'étape sur les travaux du Comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle.

Afin relever son mandat de façon adéquate, le Comité a établi une planification annuelle de ses actions selon quatre axes : adaptation au pluralisme, égalité des chances, lutte contre le racisme et la discrimination, adaptation des cursus. Il se réunit régulièrement, six fois cette année.

Les réalisations récentes comportent les éléments suivants :

analyse comparative des calendriers des fêtes religieuses dans les universités canadiennes;
contribution au bilan sur la reconnaissance des acquis (Vice-rectorat aux études de premier cycle);
contribution aux groupes de travail sur les accommodements raisonnables :volet académique et volet administratif;
contribution de la coordonnatrice de la diversité au mémoire déposé par l'Université dans le cadre des consultations de la Commission parlementaire contre l'antisémitisme, Gouvernement du Canada;
participation à la Semaine interculturelle de l'Université de Montréal;
remise du *Prix Diversité culturelle* à Amélie Blanchet Garneau, étudiante au doctorat à la Faculté de sciences infirmières;
rencontres avec la Direction des ressources humaines concernant le programme d'accès à l'égalité : suivi de leurs travaux et recommandations;
donner les suites au Rapport sur l'interdisciplinarité : mise à jour des cours et séminaires sur la diversité culturelle à l'Université de Montréal en vue de leur diffusion sur le site internet de l'Université;
publication de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle dans le bulletin d'information *UdeM–Campus*.

Le Comité consultatif considère qu'il répond de manière pertinente aux mandats qui lui ont été confiés. Le Comité a souhaité rappeler que les campus de l'Université

comportent une diversité de plus en plus grande d'étudiants. Leur présence multiplie les échanges, accroît les expériences et enrichit la formation de l'ensemble des étudiants. L'Université, à travers la recherche, l'enseignement et le service à la société, a une responsabilité particulière. Cette responsabilité vaut pour tous les membres de la communauté universitaire dans le cadre de leurs relations et activités, et contribue à la réussite de la Politique par un plus grand respect et une meilleure reconnaissance des apports collectifs.

Le président des délibérations remercie M. Laurier pour sa présentation.

Mme Thérèse Cabana, en sa qualité de présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU, rappelle que l'Assemblée avait confié à ce Comité le mandat d'étudier les impacts de la nouvelle grille de financement. Le Comité a entrepris récemment l'étude de ce dossier, et prévoit faire rapport à l'Assemblée prochainement.

Au terme de l'étude des points 9 et 10, l'Assemblée poursuit l'étude du point 7, laquelle avait été suspendue pour la pause du midi.

AU-518-11

PRINCIPES ET MODALITÉS D'AFFECTATION DES PROFESSEURS
ET DES CHERCHEURS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES
A-21/512^e/762

AU-518-11

Le président des délibérations invite la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP, Mme Louise Béliveau, à faire rapport.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP, Mme Louise Béliveau, présente comme suit les éléments relatifs aux principes et modalités d'affectation des professeurs et des chercheurs aux études supérieures; la présentation reportée au document A-21/512^e/762.

Mme Béliveau rappelle que l'affectation a pour objectif d'assurer la qualité de la formation aux cycles supérieurs. La nouvelle procédure d'affectation, qui a été adoptée par le Conseil de la FESP au printemps dernier, a été développée dans la foulée du Rapport du Comité d'évaluation de la FES, qui avait été déposé en 2006. Ce rapport, qui avait fait suite à de larges consultations, a donné lieu à la restructuration de la gestion des études supérieures à l'Université. Or, dans les commentaires qui avaient été recueillis, il était mentionné que depuis la mise en place de la procédure d'affectation aux cycles supérieurs, les critères d'embauche des professeurs et les exigences en matière de formation et de recherche ont beaucoup évolué. La conclusion de ce rapport était —en conformité avec la majorité des commentaires recueillis— que la procédure d'affectation était plutôt désuète. Mme Béliveau rappelle brièvement l'historique de la procédure d'affectation, tel que décrit dans le document sur les principes et les modalités d'affectation :

Le processus d'affectation des professeurs et des chercheurs a été mis en place au moment de la création de la Faculté des études supérieures (FES) en 1972. En 1977, le Conseil de la FES adoptait des normes d'affectation basées sur la compétence et la disponibilité des professeurs et chercheurs. Cependant, aucune procédure formelle d'implantation de ces normes ne fut élaborée. En 1986, le Conseil rappelait et explicitait ces normes et adoptait un guide d'application ainsi qu'un mécanisme d'affectation aux études supérieures. En 1987, il adoptait une procédure formelle d'affectation prévoyant un droit d'appel. (page 5)

En 1993, une révision a été effectuée, afin de préciser certaines modalités et de formaliser la procédure de révision et d'appel, à la suite de certaines difficultés qui avaient été soulevées.

Dans le rapport du Comité d'évaluation, il était recommandé qu'un comité spécial soit mis sur pied pour étudier les modalités d'application d'une nouvelle procédure, plus actuelle. Un groupe de travail a donc été mandaté à la fin de l'année 2008, pour préparer une recommandation quant aux formules à privilégier. Le groupe de travail était présidé par Mme Béliveau, et composé des personnes suivantes : Diane Blais (professeure titulaire et directrice, Département de sciences cliniques, Faculté de médecine vétérinaire); Luc Granger (vice-recteur adjoint aux affaires professorales); Jacques Gresset (professeur titulaire et directeur, École d'optométrie); Marianne Kempeneers (professeure agrégée, Département de sociologie de la Faculté des

arts et des sciences); Jean St-Louis (professeur titulaire, Département d'obstétrique et gynécologie de la Faculté de médecine); François Wesemael (professeur titulaire, Département de physique de la Faculté des arts et des sciences). Le groupe a établi l'état de la question à l'Université, regardé les procédures en vigueur dans d'autres institutions et consulté certains intervenants de la communauté universitaire. Parmi les questions sur lesquelles le groupe s'est penché, on retrouve :

- L'affectation devrait-elle être plus ou moins automatique, ou être réservée à certaines catégories de professeurs et chercheurs ?
- S'il y a affectation :
 - o Les professeurs réguliers pourraient-ils être affectés pour la durée de leur carrière sauf s'il devait y avoir désaffectation ?
 - o Le processus devrait-il être réservé aux programmes de formation à la recherche ?
 - o Qui devrait gérer ce processus ?
 - o Quels types de critères devraient être utilisés ?

Le rapport de ce comité a été déposé au Conseil de la FESP, où il a fait l'objet de discussions lors de deux séances : une séance spéciale qui portait exclusivement sur le rapport, et une séance régulière. Certaines modifications ont été demandées par le Conseil, qui a par la suite adopté le document qui a été transmis à l'Assemblée. La nouvelle procédure est en vigueur depuis le 1^{er} juin dernier, et l'application des nouvelles modalités se déroule correctement.

De façon générale, les principales modifications qui ont été apportées sont les suivantes :

- Pour les professeurs et les chercheurs réguliers, l'affectation sera normalement automatique, puisque l'encadrement aux cycles supérieurs fait partie des activités associées à leur tâche d'enseignement. Donc, les professeurs et les chercheurs réguliers qui, au moment de leur embauche, détiennent un diplôme de doctorat de troisième cycle, ou dont le dossier académique est jugé équivalent à un tel diplôme, sont affectés à l'encadrement d'étudiants de façon pleine et entière et ce jusqu'à la fin de leur carrière à l'Université (sauf en cas de problème [difficultés avérées dans des cas particuliers ou répétitifs]—procédure de désaffectation).
- Pour les autres catégories de professeurs et de chercheurs, l'affectation est fondée sur des compétences spécifiques (qualifications, expérience et compétences en recherche). Elle est valide pour la durée du mandat.
- Pour ceux qui n'ont pas de lien d'emploi avec l'Université, comme principe directeur, on doit prévoir, dès le recrutement d'un étudiant, une solution de remplacement en cas de départ. Cette solution peut prendre la forme de codirections formelles ou encore de comités de suivi au sein desquels au moins un des membres est bien familier avec le domaine de recherche de l'étudiant.
- Pour l'enseignement des cours de cycles supérieurs, l'affectation n'est pas nécessaire. C'est ce qui se fait dans plusieurs autres institutions, et la charge de cours est déjà attribuée en fonction de l'expertise.
- Pour les programmes de formation professionnelle qui ne comportent pas une composante importante en recherche, l'affectation n'est pas essentielle. Si toutefois une unité souhaite que les professeurs soient affectés pour ces programmes, elle devra en faire part au doyen responsable.
- Les décisions d'affectations sont prises par le doyen de la Faculté concernée dans le cas des Facultés départementalisées et par le doyen de la FESP dans les Facultés non départementalisées, sur recommandation de l'unité.

La procédure de révision et d'appel en cas de désaffectation a été peu modifiée par rapport à ce qui existait, sauf pour ce qui est du Comité d'appel, qui est composé de cinq professeurs réguliers nommés par le Conseil de la FESP, sur recommandation conjointe de la direction de l'Université, du SGPUM et de l'AMCEM.

Mme Delphine Bouilly présente une question relativement au point 6 du document, sur les procédures de désaffectation. Elle s'informe si le comité a examiné la possibilité de définir des balises afin de détecter les difficultés possibles.

Mme Béliveau indique que le comité n'a pas étudié ces questions. Par ailleurs, le comité de soutien à la réussite de la FESP examinera ces questions.

Mme Bouilly constate que, dans les cas où des difficultés sont signalées et que le processus de désaffectation est appliqué selon les critères d'affectation prévus, ces critères ne prévoient pas de modalités d'évaluation du professeur ou du chercheur.

Mme Béliveau mentionne que dans ces cas, le directeur de l'unité concernée fait rapport au doyen afin de lui faire part de ses préoccupations. Par la suite, le comité formé va entendre les personnes concernées.

Mme Michèle Brochu présente une question sur les principes généraux qui ont été définis (page 6 du document). Dans le dernier paragraphe, il est mentionné que « les jurys de mémoire ou de thèse doivent être constitués d'une majorité de professeurs ou de chercheurs affectés à l'encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs ». Mme Brochu s'informe des raisons pour lesquelles le comité ne se composerait pas de professeurs et de chercheurs qui sont tous affectés, plutôt qu'à une majorité.

Mme Béliveau indique que l'élément essentiel de la composition du comité ne se pose pas en regard du fait que les membres soient affectés ou non, mais en regard des expertises. De ce fait, on doit, dans certains cas, recourir à des personnes externes à l'Université, qui détiennent les expertises pertinentes mais qui ne peuvent être affectées à l'Université.

Mme Michèle Brochu s'informe de la situation des professeurs invités en regard de la procédure d'affectation.

Mme Béliveau explique que dans le cas des professeurs invités, l'affectation est valide pour la durée des mandats pour les personnes qui n'ont pas de lien d'emploi permanent avec l'Université. Les mêmes modalités s'appliquent dans le cas des professeurs de clinique. Dans le cas où le mandat serait renouvelé, l'affectation le serait également.

En lien avec la question présentée par Mme Brochu, Mme Claire Durand comprend que dans le cas de professeurs associés, les modalités présentées apparaissent acceptables, car il s'agit de mandats qui ont une durée déterminée. Par ailleurs, Mme Durand s'explique difficilement que l'on puisse affecter un professeur invité, car celui-ci peut quitter l'Université de manière immédiate; cette situation occasionne des difficultés pour les étudiants.

Mme Béliveau signale que les professeurs invités ne sont pas tous affectés à l'encadrement. Des professeurs invités peuvent être affectés à l'encadrement mais principalement au niveau de la Maîtrise. Par ailleurs, les principes directeurs qui ont été définis prévoient que dès le départ, on détermine une forme de remplacement, afin d'assurer que le cheminement de l'étudiant ne soit pas perturbé dans le cas où le professeur invité quitterait l'Université.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire reçoit le document *Principes et modalités d'affectation des professeurs et des chercheurs aux études supérieures*, conformément au document A-21/512^e/762.

Le président des délibérations invite le proposeur du point inscrit en rubrique, M. Pierre Trudel, à en faire la présentation.

M. Pierre Trudel explique qu'en regard de l'évolution des pratiques en matière d'évaluation des enseignements, il a souhaité proposer la mise sur pied d'un comité de révision des politiques en matière d'évaluation des enseignements. L'état de question et la proposition sont consignés au document A-21/512^e/766, auquel se reporte la présentation de M. Trudel. Au terme de sa présentation, M. Trudel donne lecture de la proposition qu'il soumet à l'Assemblée, telle qu'elle est formulée dans le document de présentation.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification rappelle qu'il existe déjà un groupe sur l'évaluation de l'enseignement, lequel est présidé par le vice-recteur adjoint aux études, et composé, notamment, de trois professeurs, d'un doyen, d'un chargé de cours et de trois étudiants. Le vice-*provost* estime qu'il serait plus approprié de confier le mandat proposé au groupe sur l'évaluation de l'enseignement, plutôt que de créer un comité additionnel, alors qu'une instance appropriée existe déjà. Le vice-*provost* proposerait donc un amendement en ce sens à la proposition présentée.

M. Louis Dumont indique que la révision de la politique sur l'évaluation de l'enseignement amènera également à revoir le rôle du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement, qui a été créé à la suite de l'adoption de la politique. M. Dumont observe également que le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement ne constitue pas un comité de l'Assemblée et que ses membres ne sont pas nommés par celle-ci.

La secrétaire générale précise que le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement a été créé à la suite de la présentation d'un rapport à l'Assemblée. Ce groupe existe depuis un certain nombre d'années. Les membres du Groupe sont nommés par le vice-recteur-Affaires académiques, et les principes de composition s'apparentent à ceux décrits dans la proposition présentée par M. Trudel.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification propose un amendement à la proposition présentée, de manière à ce que le mandat décrit soit confié au Groupe sur l'évaluation de l'enseignement; la proposition d'amendement est appuyée.

Mme Claire Durand s'informe de la composition actuelle du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement.

La secrétaire générale donne lecture de la composition actuelle de ce groupe, telle qu'indiquée au vade-mecum.

M. Xavier Fabian observe que l'éventualité que le mandat du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement soit revu, qui a été évoquée précédemment dans les interventions, ne figure pas dans la proposition présentée. M. Fabian constate par ailleurs que le mandat proposé correspond à une partie du mandat du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement. La composition décrite dans la proposition comporte un nombre réduit d'étudiants par rapport à la composition du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement, et en exclut les experts. De plus, il apparaît que le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement n'a pas été consulté sur la proposition présentée. M. Fabian se dit favorable à la proposition d'amendement présentée.

M. Michel D. Laurier mentionne que le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement demeure à ce jour très actif. Bien qu'il ne constitue pas un comité de l'Assemblée, sa mise sur pied a découlé de l'adoption d'un rapport présenté à l'Assemblée. S'il y a lieu, le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement peut présenter des rapports à l'Assemblée. Par ailleurs, M. Laurier observe que le mandat décrit dans la proposition présentée se rapproche de celui du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement.

La secrétaire générale précise que le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement présente périodiquement des rapports à l'Assemblée universitaire.

Mme Claire Durand présente un point d'ordre; elle demande si la proposition présentée par M. Trudel est recevable, bien qu'il existe déjà un comité qui étudie les questions relatives à l'évaluation de l'enseignement.

Le président des délibérations indique que la proposition est recevable.

M. Trudel signale que la proposition qu'il a présentée ne veut pas mettre en cause le travail du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement. Tout en convenant que le mandat défini pour le comité dont il propose la création présente des recoupements avec le mandat du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement, M. Trudel précise que la proposition présentée porte principalement sur la révision de la politique et sur les modalités de suivi des politiques en matière d'évaluation de l'enseignement.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification précise que la proposition d'amendement qu'il a présentée vise essentiellement à éviter de dédoubler des structures, dans un souci d'efficacité institutionnelle.

Mme Renée Béland se dit favorable à la proposition présentée par M. Trudel, considérant, notamment, les nouvelles formes d'évaluation des enseignements qui ont été développées au cours des dernières années, dont la mise en ligne des évaluations. Ces questions constituent une problématique importante.

Il est proposé de procéder au vote immédiat en regard de la proposition d'amendement: la proposition de vote immédiat est appuyée.

L'Assemblée procède au vote, et adopte la proposition d'amendement à la majorité, 38 voix pour, 20 voix contre et 2 abstentions étant inscrites.

L'Assemblée dispose de la proposition principale telle qu'amendée.

M. Denis Monière suggère de déterminer un délai pour la présentation d'un rapport à l'Assemblée sur le mandat qui a été confié. Il évoque la possibilité que le rapport soit déposé au cours des six prochains mois.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques suggère plutôt que le dépôt du rapport soit demandé au cours de la prochaine année universitaire, considérant les questions complexes que le Groupe aura à examiner.

En réponse au président des délibérations, M. Trudel accepte d'inclure dans la proposition qu'il a présentée que le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement fasse rapport à l'Assemblée au cours de la prochaine année universitaire.

M. Louis Dumont mentionne qu'en regard du mandat qui lui est confié, le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement devra prévoir des rencontres avec membres de la communauté universitaire concernés par la problématique de l'évaluation des enseignements.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire confie au Groupe sur l'évaluation de l'enseignement le mandat relatif à la révision des politiques en matière d'évaluation des enseignements, conformément aux termes du document A-21/512^e/766 amendé, et indique de lui faire rapport au cours de l'année académique 2010-2011.

AU-518-13

PROCHAINES SÉANCES

AU-518-13

Une séance extraordinaire aura lieu le lundi 26 avril 2010, à 14 heures. La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 17 mai 2010, à 14 heures.

AU-518-14

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-518-14

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
l'Assemblée universitaire convient de la levée de sa séance.

La séance est levée à 15 heures 55.

Adopté tel que présenté le 17 mai 2010 – Délibération AU-520-2.1

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier